



Réseau BITUME :

Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers
Marginalisés et/ou Exclus

Brussels netwerk van eerstelijnsinterventie voor
gemarginaliseerde en/of uitgesloten gebruikers

Rapport d'activités : 2015 - 2019

Gestionnaire pour le collectif :

Emmanuelle MANDERLIER (coordinatrice)

0499/90.62.55

reseaubitumebxl@gmail.com

Siège social : Transit Asbl - rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de Bruxelles Prévention Sécurité (BPS)

Table des matières

Introduction	4
Présentation du Réseau BITUME	5
1. Historique	5
2. Description du projet	6
a. Définition	6
b. Le public cible	7
c. Les objectifs	7
d. Le cadre théorique	7
e. Les particularités	8
3. Institutions partenaires	9
4. Entités composant le Réseau BITUME	10
a. Organigramme	10
b. Le groupe de terrain	10
c. Le comité de direction	11
d. La coordination	11
5. Cadre théorique et déontologique - Les outils	12
6. La gestion administrative et financière	13
7. Activités menées par le Réseau BITUME	14
a. Les concertations de terrain	14
b. Les immersions inter-institutionnelles	21
8. Evaluation des données relatives aux usagers selon la fiche d'inclusion	21
a. Evaluation du profil socio-administratif	21
b. Evaluation du profil judiciaire	27
c. Evaluation du profil de consommation et traitement médical	28
d. Evaluation des motifs d'inclusion	29
9. Témoignages du groupe de terrain	30
10. Perspectives d'avenir	32
Conclusion	33

Annexes	34
Annexe 1 : Document de présentation	34
Annexe 2 : Consentement informé	41
Annexe 3 : Fiche d'inclusion	45
Annexe 4 : Charte éthique de partenariat	55
Annexe 5 : Règlement d'Ordre Intérieur	59
Annexe 6 : Charte "Participation à une concertation d'une personne extérieure aux institutions membres"	62
Annexe 7 : Accord de collaboration	65
Annexe 8 : Consentement informé pour les usagers inclus dans le Réseau BITUME et le Réseau WaB	69

Introduction

En 2014, une réflexion a émergé sur la création d'un réseau d'institutions facilitant les trajectoires d'accompagnement et de prise en charge des personnes en grande précarité. En effet, le constat suivant a été posé : malgré la multitude de services existants en région bruxelloise, certaines personnes sans-abris, cumulant souvent plusieurs problématiques, se retrouvent dans une situation d'errance récurrente.

A cette même époque, le Réseau WaB¹ (Wallonie Bruxelles), réseau actif en matière d'assuétudes, en place depuis une dizaine d'années, était dans une démarche de transposition de son modèle de fonctionnement.

De ce fait, des travailleurs des Asbl Transit, Source et Samusocial, ont vu une opportunité de mettre en place un réseau semblable au modèle WaB mais dans le domaine de la précarité en région bruxelloise.

En effet, une collaboration entre ces services préexistait et une relation de confiance optimale était bien présente. De plus, ces institutions partageaient la même sensibilité concernant la plus-value du travail en réseau et une filiation de deux de celles-ci (les Asbl Transit et Source) avec le Réseau WaB était déjà établie.

C'est donc dans ce contexte qu'est né le Réseau BITUME, Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés et/ou Exclus.

Comme le Réseau BITUME est une transposition du Réseau WaB, la manière de fonctionner, les outils et le rapport d'activités sont inspirés de ce qui existe pour ce dernier. Depuis sa création et encore aujourd'hui, une réelle collaboration existe entre les coordinations des deux réseaux, ce qui facilite le développement du Réseau BITUME.

Il s'agit ici d'un premier rapport qui reprendra les activités et les données de la période de 2015 à 2019.

Nous commencerons avec un historique du Réseau BITUME et une description du projet. Ensuite, nous analyserons ses institutions partenaires, son organigramme ainsi que son cadre théorique et déontologique. Nous détaillerons alors la manière dont se déroule une concertation de terrain et nous étudierons les données statistiques recueillies depuis la création du réseau. Nous terminerons par la mise en lumière du groupe de terrain de la plus-value apportée par le réseau ainsi que par les perspectives d'avenir.

¹ www.reseauwab.be

Présentation du Réseau BITUME

1. Historique

Fin 2014, les premières réflexions sur la création d'un réseau d'institutions de première ligne travaillant dans le secteur sans-abri émergent. Celles-ci proviennent de trois travailleurs de trois institutions distinctes à savoir :

- Kris Meurant, Directeur du pôle psycho-social – Transit
- Yaël Abdissi, Coordinateur social – Source, maison d'accueil 'la Rive'
- Bruno Rochet, Chargé de Mission Urgences Sociales – Samusocial

Suite à la possibilité de transposer le modèle du Réseau WaB, et vu que Transit et Source font déjà partie de celui-ci, le Samusocial participe à une concertation clinique WaB en janvier 2015. Le but est de pouvoir se positionner sur le fait de reprendre la manière de fonctionner de ce réseau pour le transposer au secteur sans-abri en région bruxelloise.

Cette expérience est concluante et il est donc décidé de commencer des groupes de travail avec les représentants des trois institutions à la base de ce projet. Le comité de coordination BITUME se met alors en place, soutenu par la coordinatrice de l'époque du Réseau WaB.

Ensuite, vient la phase de conceptualisation et de construction du projet. Celle-ci comprend :

- La définition du public cible et des objectifs ;
- L'évaluation de la faisabilité ;
- Les négociations intra-institutionnelles ;
- La délimitation des bases et des contours du projet ;
- La transposition et l'adaptation des outils et des concepts clés du Réseau WaB ;
- La construction du cadre méthodologique et déontologique.

Cette étape se fait également avec un réel coaching de la coordination du Réseau WaB.

Pour terminer, il a été nécessaire de définir la fréquence des réunions et les modalités du Réseau BITUME ainsi que d'identifier les potentiels partenaires.

L'ouverture aux premiers membres s'est faite début 2016.

2. Description du projet

a. Définition

Le Réseau BITUME, **Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus**, existe donc **depuis 2015** et établit un réseau d'intervenants psycho-médico-sociaux actifs sur la région bruxelloise dans l'objectif de **définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge pour personnes sans-abri**². Ce réseau s'adresse particulièrement aux usagers présentant une problématique complexe et/ou chronique ou une combinaison de celles-ci (telles que assuétudes, troubles psychiatriques, etc.).

La trajectoire d'accompagnement se construit autour de l'utilisateur et de sa demande et entre les différents services d'aide représentés par les partenaires du projet. Les différents membres constituent ainsi un réseau de concertation, d'action, d'analyse de problématiques et d'intervention transversale de terrain.

La trajectoire d'accompagnement est co-construite sur base volontaire et de façon concertée entre le réseau et l'utilisateur. Le bénéficiaire s'inscrit en tant qu'acteur principal au sein de ce processus, néanmoins il est absent physiquement de ces concertations. Dans un cadre déontologique strict – et notamment sous le couvert du secret professionnel partagé – le réseau cherche à dynamiser de la façon la plus pertinente, inédite et efficace (et dans les limites du possible) le projet d'accompagnement de l'utilisateur.

Ce dispositif, pour rappel issu d'une transposition du Réseau WaB, constitue une approche innovante dans le paysage des outils et services d'aide aux publics victimes d'exclusions sociales aigües. En effet, le Réseau BITUME fonctionne de façon intégrée, le réseau étant préexistant. Les bénéficiaires y sont inclus au fur et à mesure, ce qui permet (dans un fonctionnement optimal) de travailler de manière pragmatique un grand nombre de situations lors d'une même réunion. Cette approche se différencie donc des modèles "classiques" de concertation réseau (qui se construisent principalement autour de situations individuelles sur lesquelles viennent ensuite se greffer différents intervenants) et de type "intervision" (qui traitent parallèlement plusieurs situations différentes, mais uniquement de manière théorique).

Ce mode de collaboration a été créé par et pour des travailleurs de terrain, c'est ce qu'on appelle l'approche "bottom-up".

² Pour plus d'informations sur la notion de sans-abri : cf. FEANTSA, Fédération européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri qui a développé une typologie de l'exclusion liée au logement appelée ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion)

b. Le public cible

Le Réseau BITUME s'adresse à **toute personne adulte** (homme ou femme) **sans-abri et fréquentant le secteur sans-abri bruxellois**.

Cet outil cible **particulièrement les personnes avec lesquelles le travail d'accompagnement peut être plus "complexe"** du fait d'une **série de problématiques persistantes et souvent cumulées** (principe de bas seuil) qui ne répondent pas, ou plus, aux critères classiques du secteur.

Le bénéficiaire s'inscrit donc dans le projet sur base volontaire. La demande peut se présenter de manière explicite, ambivalente et/ou implicite.

La motivation au changement du bénéficiaire est donc une question importante mais ce n'est pas une condition sine qua non pour que celui-ci soit intégré au projet.

c. Les objectifs

Les objectifs concrets d'un tel réseau peuvent être de plusieurs natures mais ont pour dénominateur commun l'**amélioration de la qualité de vie** de l'intéressé.

Dans une logique de "bas seuil", le principe est avant tout d'**endiguer l'errance de la personne**.

Il peut s'agir, par exemple, d'une entrée en logement, d'une admission en maison d'accueil ou en milieu hospitalier, de "se poser quelques temps" dans une structure de première ligne ou simplement de l'établissement d'un lien de confiance avec la personne en rue.

Dans tous les cas, l'idéal est d'apporter une réponse globale, adaptée à chaque situation et d'éviter notamment le "shopping institutionnel", la rupture de suivi ou l'épuisement de la personne et/ou de son propre réseau.

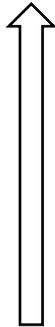
Il faut toutefois noter que le Réseau BITUME a pour objet de construire et/ou d'optimiser le réseau d'intervenants et non de constituer un passe-droit pour les bénéficiaires.

d. Le cadre théorique

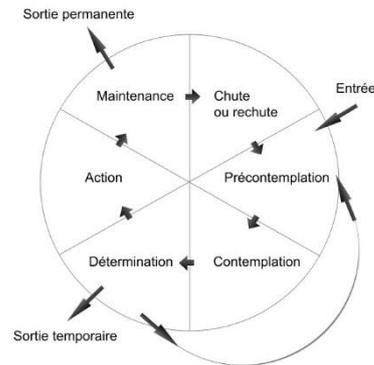
Le cadre théorique du présent projet se base, par principe de transposition, sur celui du Réseau WaB. Les rencontres du Réseau BITUME sont organisées selon l'"approche en systèmes intégrés" (ISA, Integrated System Approach) de Georges De Leon. L'approche ISA vise à construire un réseau de services de soins qui a pour finalités le développement de l'individu et le rétablissement complet de la personne toxicomane. Ceci se base sur le processus de changement continu développé par Prochaska & DiClemente ("process of change") afin de créer des objectifs intermédiaires adaptés au cheminement personnel de chaque usager de drogue(s).

Approche en systèmes intégrés (De Leon)³

10. Intégration + nouvelle identité
9. Continuation
8. Expérience
7. Sevrage
6. Prêt pour le traitement
5. Prêt pour le changement
4. Motivation intrinsèque
3. Motivation extrinsèque
2. Ambiguïté
1. Déné



Processus de changement continu (Prochaska & Di Clemente)⁴



e. Les particularités

Le Réseau BITUME possède toute une série de particularités qui peuvent être énumérées comme suit :

- Optimisation du travail en réseau avec les personnes marginalisées ;
- Transposition du modèle WaB ;
- Approche globale (psycho-médico-sociale) ;
- Principe de "bas seuil" d'accès ;
- Amélioration de la qualité de prise en charge ;
- Augmentation de la réactivité/souplesse de "prise en charge" ;
- Activation/renforcement de la continuité de suivi ;
- Action à temporalité variable (de l' "urgence sociale" à la "stabilisation/réinsertion") ;
- Mise en place de trajectoires d'orientation inédites et originales ;
- Recherche de l'autonomisation des personnes ;
- Limitation des orientations inadéquates ;
- Identification des facteurs d'échec et de chronicisation des problématiques ;
- Prévention du shopping institutionnel et de l'épuisement des services ;
- Dépassement de certains "blocages" (inter-)institutionnels ;
- Renforcement de la connaissance mutuelle des membres du secteur ;
- Complémentarité par rapport aux autres services et projets existants.

³ Les étapes du changement de Georges De Leon, <https://slideplayer.fr/slide/1324092/>

⁴ Modèle transthéorique « process of change » de Prochaska & Di Clémente, <https://intervenir-addictions.fr/intervenir/le-cercle-de-prochaska-et-di-clemente/>

3. Institutions partenaires

Urgences Sociales	Samusocial
Centre de crise et d'hébergement / Travail de rue pour usagers de drogues	Transit
Travail de rue	Les éducateurs de Rue de Saint-Gilles
	Infirmiers de rue
Services ambulatoires / centres de jour	La Rencontre (Source)
	Syner'Santé
Centre d'hébergement médicalisé	MediHalte
Maisons d'accueil pour Hommes	Foyer Georges Motte
	Maison d'accueil les Petits Riens
	La Rive (Source)
	Home Baudouin
Maisons d'accueil pour Femmes	Porte Ouverte
	Home du Pré
Structure hospitalière	Hôpital Saint-Pierre (urgences, Unité 511, Unité 406)

Parmi ces partenaires, on retrouve les 3 institutions fondatrices du Réseau BITUME à savoir Transit, Source (la Rive et la Rencontre) et le Samusocial (urgences sociales et MediHalte).

En plus des membres fondateurs, certaines institutions ont intégré le Réseau BITUME dès sa mise en place. Il s'agit de la maison d'accueil les Petits Riens, Syner'Santé et le Foyer Georges Motte.

Les autres partenaires ont rejoint le réseau petit à petit : Porte Ouverte en mai 2017, l'hôpital Saint-Pierre en juin 2018, le Home Baudouin en octobre 2018, les éducateurs de rue de Saint-Gilles en avril 2019, les Infirmiers de Rue en juillet 2019 et dernièrement, le Home du Pré en décembre 2019.

Nous pouvons donc constater que trois nouveaux membres ont rejoint le Réseau BITUME en 2019, ce qui n'est pas négligeable.

Relevons encore qu'un représentant de l'équipe des éducateurs de rue de Transit a aussi rejoint les concertations de terrain et ce, depuis octobre 2019.

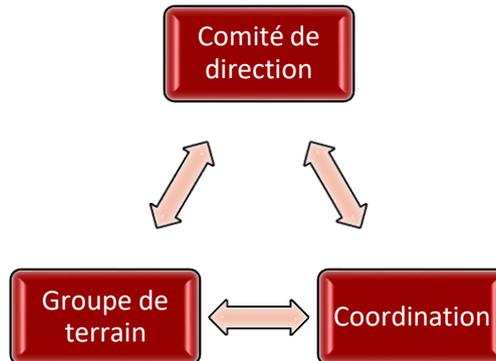
Pour terminer, il faut noter que trois institutions, contactées en 2019, n'ont pas encore donné leur réponse officielle concernant leur adhésion au Réseau BITUME. Toutefois, celles-ci semblent réellement intéressées par le projet. Il s'agit de l'Escale (maison d'accueil pour femmes), de l'Accueil Montfort (maison d'accueil pour femmes) et de la Clinique Sans Souci (hôpital psychiatrique).

4. Entités composant le Réseau BITUME

Pour un fonctionnement optimal du Réseau BITUME, plusieurs entités sont nécessaires à savoir un groupe de terrain, le comité de direction et la coordination.

Chacune d'entre elles a un rôle et des fonctions bien spécifiques.

a. Organigramme



Nous pouvons constater, grâce à ce schéma, qu'un lien étroit existe entre chaque entité. Prenons maintenant le temps de décrire chacune d'entre elles en détails.

b. Le groupe de terrain

Le groupe de terrain est composé de travailleurs de terrain des différentes institutions partenaires du Réseau BITUME. Il s'agit d'intervenants psycho-médico-sociaux qui représentent donc une diversité de fonctions et également une variété de niveaux d'intervention.

C'est ce groupe qui, avec la coordinatrice, mène la concertation de terrain mensuelle et y élabore des trajectoires de vie pour les usagers inclus.

Quand les réunions mensuelles ont débuté, il a été proposé que les représentants des associations membres ne dépassent pas le nombre de 3. En effet, la présence simultanée de 3 travailleurs d'une même institution n'était pas nécessaire. L'idée était de garantir une participation la plus régulière possible d'au moins une personne, sans affecter les besoins de l'institution et la mise en œuvre de ses missions originelles.

Dans la pratique, nous constatons qu'en général, une à deux personnes représentent une même institution et cela semble tout à fait suffisant. En moyenne, nous avons donc une quinzaine de travailleurs de terrain présents lors de chaque concertation mensuelle.

Les membres du groupe de terrain sont également les relais en interne au sein de leur institution en ce qui concerne le suivi des usagers (et ce, uniquement dans un cadre de secret professionnel partagé).

c. Le comité de direction

Le comité de direction est composé des directeurs / directrices des 3 institutions fondatrices du Réseau BITUME à savoir :

- Muriel Goessens, Directrice Générale - Transit
- Floriane Philippe, Directrice - Source
- Sébastien Roy, Directeur Général - Samusocial

Font également partie du Comité de Direction, au titre de suppléants de leur direction respective et/ou d'invités permanents (vu leur statut de fondateurs du Réseau BITUME) :

- Kris Meurant, Directeur du pôle psycho-social – Transit
- Yaël Abdissi, Coordinateur social – Source, maison d'accueil 'la Rive'
- Bruno Rochet, Chargé de Mission Urgences Sociales – Samusocial

Le rôle de ce comité est de veiller à la bonne gouvernance globale du projet, tant dans ses aspects éthiques que pratiques et de penser son développement futur. Il se réunit en moyenne trois fois par an.

Les membres du comité de direction signent un accord de collaboration qui les engage envers le Réseau BITUME.

d. La coordination

Pendant plusieurs années, faute de subside, la fonction de coordination a été assurée, de manière volontaire, par les trois fondateurs du réseau à savoir :

- Kris Meurant, Directeur du pôle psycho-social – Transit
- Yaël Abdissi, Coordinateur social – Source, maison d'accueil 'la Rive'
- Bruno Rochet, Chargé de Mission Urgences Sociales – Samusocial

Cependant, depuis l'allocation du subside en 2019 à l'Asbl Transit par la Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles Prévention Sécurité), une coordinatrice a été engagée à mi-temps, Emmanuelle Manderlier. Elle a pris ses fonctions de manière effective le 1^{er} juillet 2019.

Son rôle est notamment de veiller au respect des règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires. Ces règles de bonne conduite font directement référence à l'intérêt supérieur de l'utilisateur, à la charte éthique incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et au Règlement d'Ordre Intérieur propre au Réseau BITUME. La coordinatrice constitue également le lien entre les travailleurs de terrain et les directions. De plus, elle met tout en œuvre pour appliquer les conseils et décisions du comité de direction concernant le développement et la visibilité du Réseau BITUME. Enfin, elle prépare et anime les concertations de terrain.

5. Cadre théorique et déontologique - Les outils

Le cadre théorique du projet se base – par principe de transposition – sur celui du Réseau WaB.

Les outils sont toutefois développés par le Réseau BITUME lui-même et permettent l'efficacité du travail. Ils sont actuellement au nombre de **huit** :

- **Le document de présentation** (annexe 1) : Il s'agit d'un document explicatif du Réseau BITUME. Il décrit le projet, son public cible, ses institutions membres et sa manière de fonctionner. Il est largement distribué aux partenaires, notamment lors de présentations ainsi qu'aux usagers si nécessaire.
- **Le consentement informé** (annexe 2) : Il permet aux usagers de marquer leur accord pour la collecte des données et le partage d'informations entre professionnels membres du Réseau BITUME. Il garantit donc la notion de secret professionnel partagé entre les différentes institutions partenaires du réseau. De plus, le consentement informé permet de respecter le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) en vigueur depuis le 25 mai 2018.
- **La fiche d'inclusion** (annexe 3) : Elle permet l'inclusion de nouveaux usagers au sein du Réseau BITUME via la récolte de données utiles concernant ceux-ci. Ces données sont encodées de manière informatique mais actuellement, il n'y a pas encore d'outil permettant le partage de ces données entre les membres partenaires du réseau.
- **La charte éthique de partenariat** (annexe 4) : Chaque représentant d'une institution partenaire au sein du réseau est tenu de signer la charte éthique de partenariat concernant notamment le secret professionnel partagé entre les institutions membres.
- **Le règlement d'ordre intérieur** (annexe 5) : Chaque nouvelle institution membre doit prendre connaissance et respecter le règlement d'ordre intérieur du Réseau BITUME. Celui-ci étant annexé à la charte éthique, la signature de cette dernière impose le respect de ce règlement d'ordre intérieur.
- **La charte "Participation à une concertation d'une personne extérieure aux institutions membres"** (annexe 6) : Elle permet à toute personne intéressée de venir observer le fonctionnement du Réseau BITUME lors d'une concertation de terrain et ce, en s'engageant au respect du secret professionnel.
- **Accord de collaboration** (annexe 7) : Cet accord est signé par les différentes directions faisant partie du comité de direction ainsi que par leurs suppléants/invités permanents et les engage donc envers le Réseau BITUME.
- **Le consentement informé pour les usagers inclus dans le Réseau BITUME et le Réseau WaB** (annexe 8) : Ce document permet aux usagers inclus en même temps dans ces deux réseaux de donner leur accord pour que des informations les concernant soient partagées entre les partenaires de ces réseaux.

Dans le futur, il est prévu d'étoffer encore le nombre de documents existants pour pallier à certains manquements :

- **Le folder** : Ce document aura pour vocation d'annoncer l'offre du service de manière synthétique et sera distribué largement sous format papier, ou électronique aux professionnels et aux usagers.
- **Le mandat de participation** : ce document, en cours de création, devra être signé par les différentes directions des institutions partenaires afin de mandater un ou plusieurs de leurs travailleurs à participer aux concertations de terrain mensuelles.
- **La charte "Participation à une concertation d'un autre travailleur d'une institution membre que celui/ceux désigné(s) par le mandat de participation"** : cette charte va de pair avec le mandat de participation. Elle permettra aux collègues non désignés par leur direction pour participer aux concertations de terrain de pouvoir y assister et ce, dans le respect de la charte éthique de partenariat et du règlement d'ordre intérieur du Réseau BITUME.
- **Le cadastre des institutions membres** : Il s'agira d'une fiche signalétique d'une page présentant les partenaires du Réseau BITUME et permettant ainsi la connaissance du réseau par chacun de ses membres mais également par toute autre institution.
- **Le document "RGPD"** : Il reprendra les principes du règlement général de protection des données ainsi que les droits reconnus à la personne concernée et engagera les représentants des différentes institutions, via leurs signatures, au respect de ceux-ci.
- **Le questionnaire de satisfaction sur le fonctionnement et l'animation des concertations de terrain** : Il permettra d'évaluer la satisfaction du groupe de terrain par rapport à l'organisation, au contenu et à l'animation des concertations de terrain.

Un travail est également en cours de réflexion concernant le respect du RGPD et la création d'une base de données informatique permettant le partage de données, relatives aux usagers inclus, entre les représentants des institutions membres.

6. La gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière de la coordination, à mi-temps, du Réseau BITUME est assurée, depuis juillet 2019, par l'Asbl Transit et relève donc de la responsabilité de Muriel Goessens, directrice générale.

Certains frais de fonctionnement relatifs au développement du réseau, discutés lors des comités de directions, sont répartis entre les trois institutions fondatrices à savoir les Asbl Transit, Source et Samusocial.

7. Activités menées par le Réseau BITUME

Comme dit précédemment, jusqu'en juillet 2019, la fonction de coordination du Réseau BITUME était remplie par les trois fondateurs de manière volontaire. De ce fait, l'attention a été principalement centrée sur l'outil principal du réseau que constitue la concertation de terrain même si d'autres initiatives ont vu le jour comme nous le verrons ci-dessous.

Depuis la mise en place du poste de coordination, il y a une réelle volonté de développer et de multiplier les activités menées par le réseau. Il s'agit d'un objectif primordial pour les prochaines années.

a. Les concertations de terrain

1. Déroulement

Les concertations de terrain, réunissant l'ensemble du groupe de terrain et la coordination, ont lieu une fois par mois (pendant trois heures), ce qui n'empêche pas le réseau d'être actif en tout temps.

Ces réunions ont lieu successivement dans les locaux de chacune des institutions membres et ce, dans le but de connaître au mieux chaque partenaire. Une présentation et, si possible, une visite est alors organisée lors de la venue du groupe de terrain. Toutefois, les locaux de certaines institutions membres, en raison de leur taille, ne permettent malheureusement pas d'accueillir le groupe de terrain. Dans ce cas, une présentation du fonctionnement de l'institution est effectuée lors d'une des concertations mensuelles.

Voici la structure d'une concertation type :

- Présentation et inclusions de nouveaux usagers ;
- Concertation clinique sur les suivis en cours avec une élaboration ou une adaptation des trajectoires d'orientation spécifiques ;
- Actualité des différentes institutions membres ;
- Echanges d'expertises et de bonnes pratiques.

En ce qui concerne les inclusions, leur nombre peut varier d'une concertation à l'autre en fonction des situations rencontrées par les partenaires du réseau. Il existe sept critères d'inclusion définis lors de la création du Réseau BITUME. Il s'agit :

- Du manque de ressource(s) au niveau des services directement concernés ;
- Du fait d'être sur liste rouge au niveau des services concernés ;
- Du souhait pour l'utilisateur de changer d'institution ;
- Du fait d'un épuisement des ressources des services concernés (professionnels dans l'impasse) ;
- D'une volonté d'accompagnement de la trajectoire de vie de l'utilisateur ;
- D'urgence de la prise en charge ;
- De tout autre motif opportun.

Le nombre de suivis diffère également d'un mois à l'autre. Cela s'explique par le fait que le groupe de terrain n'a pas constamment des nouvelles de tous les usagers inclus dans le réseau.

Concernant l'actualité des différentes institutions membres, un tour d'horizon est réalisé à chaque concertation pour voir si des informations utiles et nécessaires doivent être communiquées entre les partenaires du Réseau BITUME.

Au niveau des échanges d'expertise et de bonnes pratiques, on y retrouve l'explication du fonctionnement des différentes institutions et ce, à tour de rôle. Il est également possible que des services externes viennent faire une présentation. C'est aussi à ce moment-là que l'évolution et le développement du Réseau BITUME sont réfléchis avec le groupe de terrain.

2. Modalités pratiques

La première concertation de terrain s'est déroulée en février 2016 et depuis, ces réunions ont eu lieu presque tous les mois (toujours le premier mercredi) comme le montre le tableau suivant. Ce dernier permet également de mettre en avant les institutions dans lesquelles se sont passées les rencontres du Réseau BITUME.

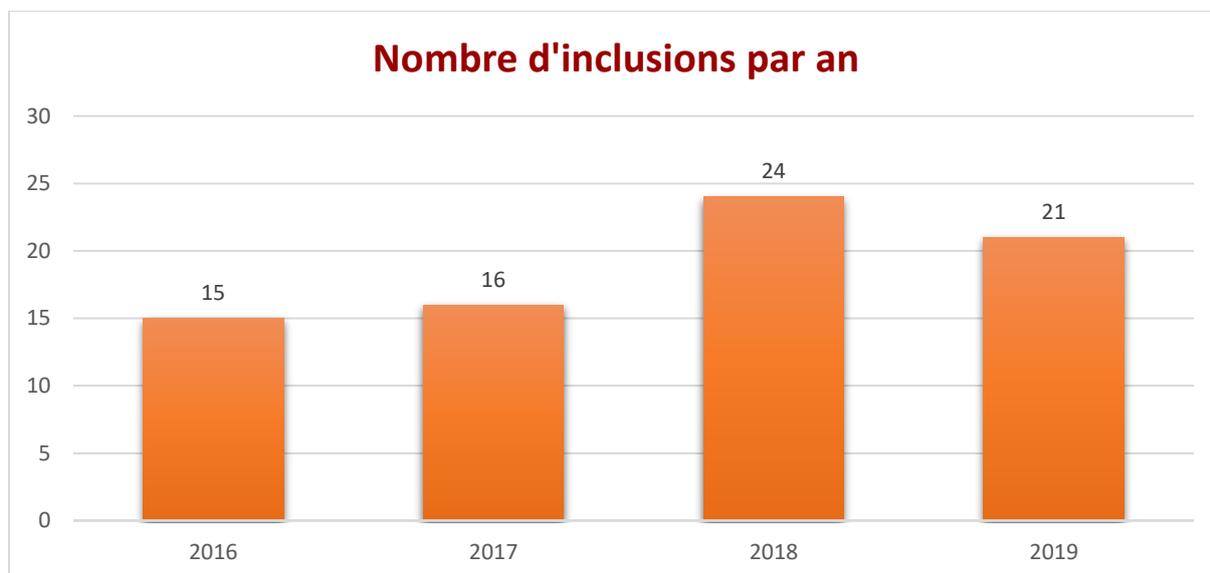
	2016	2017	2018	2019
Janvier	/	/	Hôpital Saint-Pierre	Maison d'accueil les Petits Riens
Février	Transit	Maison d'accueil les Petits Riens	Source	Samusocial
Mars	/	Transit	Samusocial	Hôpital Saint-Pierre
Avril	Samusocial	Samusocial	/	Home Baudouin
Mai	/	Maison d'accueil les Petits Riens	Syner'Santé	Foyer George Motte
Juin	Maison d'accueil les Petits Riens	Transit	Transit	Transit
Juillet	/	Samusocial	/	Maison d'accueil les Petits Riens
Août	/	Maison d'accueil les Petits Riens	/	Home Baudouin
Septembre	Foyer George Motte	Transit	Hôpital Saint-Pierre	Transit
Octobre	Transit	Samusocial	Samusocial	Foyer George Motte
Novembre	Source	Maison d'accueil les Petits Riens	Foyer George Motte	Hôpital Saint-Pierre
Décembre	Samusocial	Foyer George Motte	Transit	Samusocial

3. Nombre d'inclusions et de suivis

Le **nombre total d'inclusions** depuis la mise en place du réseau est de **76** (comprenant malheureusement, 4 personnes décédées).

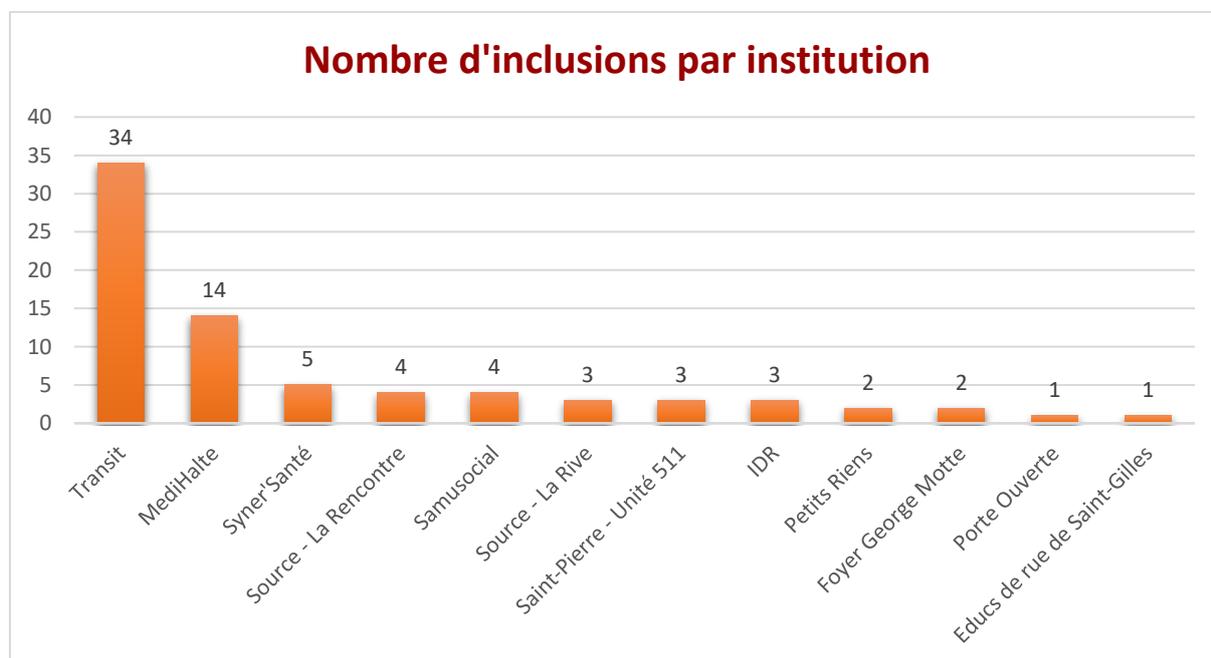
En 2020, il est prévu de scinder le listing des usagers inclus. D'un côté, une file active comprenant ceux dont on a des nouvelles régulières. Et d'un autre côté, un listing que l'on appellerait 'dormant' et dans lequel se retrouveraient les usagers dont on n'a plus de nouvelles depuis un certain temps (encore à définir avec le groupe de terrain) ainsi que les personnes décédées. Il y aura toujours la possibilité de faire passer les bénéficiaires d'un listing à l'autre.

Prenons le temps d'analyser de manière plus approfondie le nombre d'inclusions et de suivis ayant eu lieu depuis la création du Réseau BITUME et ce, année après année.



Nous pouvons constater une évolution générale des chiffres d'année en année surtout en tenant compte du fait qu'en 2016, les premières inclusions n'ont pas pu avoir lieu avant avril vu que la première concertation s'est tenue en février.

Voyons ensuite le nombre d'inclusions faites par chaque institution depuis la création du réseau:



Ce tableau donne une idée des inclusions réalisées par les institutions mais il faut évidemment tenir compte du fait que ces différentes institutions ont intégré le Réseau BITUME à différents moments.

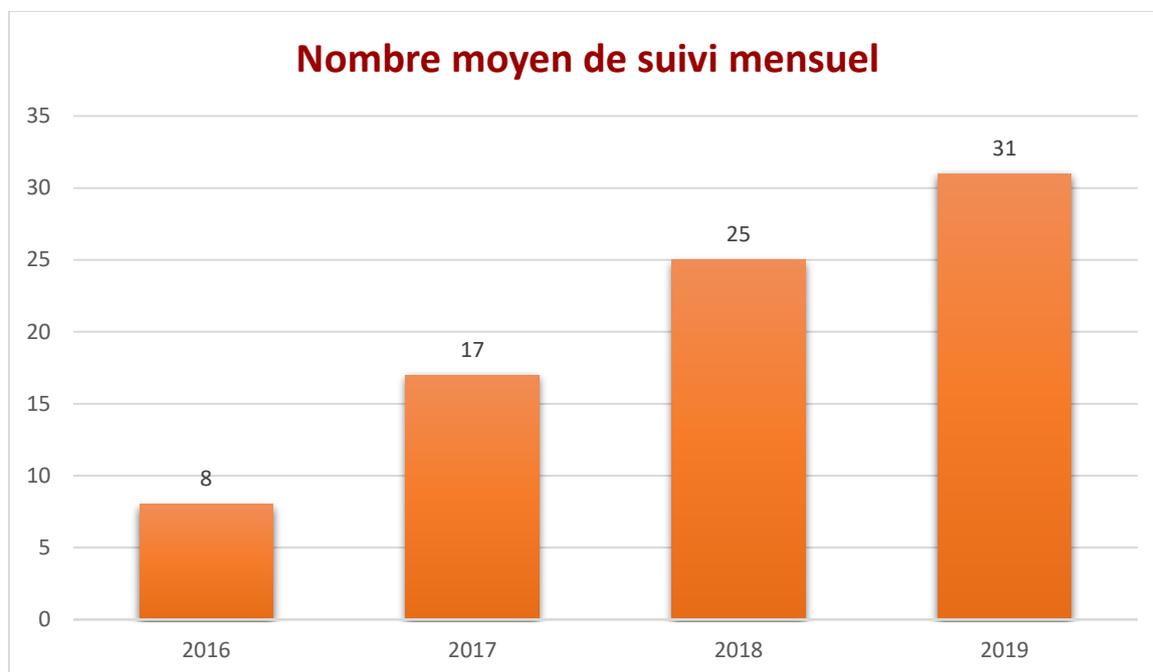
Pour rappel, les institutions présentes depuis la création du Réseau BITUME sont : Transit, Source (la Rive et la Rencontre), le Samusocial (urgences sociales et MediHalte), la maison d'accueil les Petits Riens, Syner'Santé et le Foyer Georges Motte.

Concernant les autres partenaires, leur arrivée dans le réseau s'est faite de manière progressive à savoir Porte Ouverte en mai 2017, l'hôpital Saint-Pierre en juin 2018, le Home Baudouin en octobre 2018, les éducateurs de rue de Saint-Gilles en avril 2019, les Infirmiers de Rue en juillet 2019 et dernièrement, le Home du Pré en décembre 2019.

Ces précisions quant au moment auquel les membres ont rejoint le réseau explique en partie pourquoi certaines institutions n'ont pas beaucoup voire pas du tout d'inclusions à leur actif.

Ceci étant, il est évident que certains partenaires effectuent un plus grand nombre d'inclusions que d'autres. Ceci peut probablement s'expliquer par le type de structures (travail de rue, centre de crise, maison d'accueil, ...) et par le flux d'utilisateurs accueillis dans chaque institution.

Pour terminer, analysons le nombre moyen de suivis discuté chaque mois en concertation de terrain.



Ce graphique nous indique clairement qu'au fur et à mesure des années, le nombre d'utilisateurs dont on parle chaque mois augmente. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il y ait de plus en plus d'utilisateurs inclus mais également par le nombre croissant d'institutions présentes lors des concertations mensuelles.

4. Vignette clinique

Une vignette clinique a été réalisée par des membres du groupe de terrain dans le but de montrer le parcours d'un utilisateur. Cette vignette met en avant l'intérêt d'être inclus dans le Réseau BITUME et ce, grâce au travail effectué par le groupe de terrain. Il s'agit de Monsieur O.

Avant d'être inclus dans le Réseau BITUME, Monsieur O., proche de la cinquantaine, connaît un parcours d'errance et fréquente les institutions du réseau bruxellois (maisons d'accueil, centres d'urgence, centres de jour, la MASS⁵, ...). Adulte, il a longtemps vécu avec ses parents. Après la mort de ceux-ci, il se retrouve perdu et désorienté, peu à l'aise avec la vie en communauté et avec le respect des règles d'hygiène. Il ne montre pas d'investissement pour améliorer sa situation, ne semble pas avoir toutes les capacités intellectuelles pour le faire et affiche un manque d'autonomie et de discernement pour mener à bien son projet de vivre seul en logement.

⁵ Maison d'Accueil Socio-Sanitaire.

D'une institution à l'autre

Il arrive à Transit pour la première fois en juin 2012, suite à une incarcération. L'équipe l'oriente vers le service juridique Siréas afin d'améliorer sa situation administrative. Son hébergement se termine par une orientation au Samusocial. Il développe un suivi social au sein du secteur bruxellois (notamment via le service d'accompagnement psycho-social du CPAS de 1000 Bruxelles) et multiplie les passages à Transit, au Samusocial et dans diverses maisons d'accueil. **De janvier à juin 2015, Monsieur O. séjourne à la maison d'accueil les Petits Riens** d'où il est exclu pour consommation dans le centre, overdoses et manque de collaboration pour la prise de son traitement.

Inclusion dans le Réseau BITUME

Il est alors inclus dans le Réseau BITUME (en octobre 2016). Les raisons évoquées à cette inclusion sont les suivantes : échec récurrent des orientations, précarité, manque de ressources des services concernés, passage dans de nombreuses institutions et exclusions de celles-ci pour des faits de consommation, comportements inappropriés/violents fragilisant encore plus sa situation, se mettant lui-même en danger. Lors de cette inclusion, plusieurs pistes sont proposées : trajectoires de soin (cures), bilan neurologique, accompagnement social, orientation en maison d'accueil. Les partenaires potentiels mis en avant sont Source (la Rive), Transit, le Samusocial et Syner'Santé.

Source (la Rive)

Monsieur O. est accueilli à la maison d'accueil la Rive de l'Asbl Source en décembre 2016, grâce au travail de collaboration du réseau. Il souhaite trouver un logement et un emploi. Il parle seul, parfois de manière insultante, est somnolant, ne respecte pas les règles de vie en communauté et son hygiène pose problème. Les travailleurs sociaux l'accompagnent dès lors pour un meilleur entretien de son espace de vie, de son hygiène personnelle et de sa situation administrative et financière. Il est également suivi par la MASS de Bruxelles pour sa médication. Après plusieurs transgressions du cadre (fumer en chambre, introduction d'héroïne dans la maison et consommation), il est décidé de mettre un terme à l'hébergement en avril 2017.

Une solution est trouvée parmi les partenaires du Réseau BITUME afin que Monsieur O. ne se retrouve pas à la rue : il est hébergé à **Transit**. Il évoque le souhait d'être hospitalisé pour une cure : un projet est mis en place à Saint-Anne Saint-Rémi pour le début de l'été 2017. Il est hébergé aux Petits Riens en attendant, où il consomme, toutefois sans exclusion pour ne pas compromettre l'entrée en cure.

Monsieur O. entre à Sainte-Anne Saint-Rémi début de l'été 2017. Une mise en observation est proposée, justifiée par une mise en danger et une non-conscientisation de ses actes, mais non réalisée au vu des doutes émis par le psychiatre. Après son passage en cure, **Monsieur O. fait une nouvelle demande d'hébergement à Transit**, acceptée en concertation avec la clinique.

Monsieur O. arrive à Source (la Rive) en août 2017, pour un second séjour. Pendant cet hébergement, plusieurs choses sont proposées à Monsieur O. : la mise en place d'un revenu de la Vierge Noire et d'un administrateur de biens ainsi qu'un séjour à l'hôpital neuropsychiatrique de Dave Saint-Martin, au sein du service Galiléo. Durant quelques temps, il n'y a plus de phase de consommation et une amélioration est constatée.

En octobre 2017, Monsieur O. est **incarcéré** durant une semaine et retourne à Source (la Rive), avec un bracelet électronique, pour continuer son hébergement. Son état se détériore, son traitement est encore modifié. Deux mois plus tard, **Source (la Rive) met en avant l'épuisement de l'institution** quant à la difficulté de mobiliser Monsieur O. Un bilan neurologique semble nécessaire.

Lors de concertations BITUME, Transit et le Samusocial proposent de l'héberger, au besoin. Est aussi évoquée l'idée de retenter une candidature à l'unité 511 (psychiatrie) de Saint-Pierre de manière volontaire. Les institutions s'accordent pour dire qu'un accompagnement de Monsieur O. est nécessaire pour améliorer sa situation : il n'y arrivera pas seul. Un logement FamiHome est évoqué mais l'idée est écartée au vu de son degré d'autonomie insuffisant.

En juillet 2018, toujours à Source (la Rive), Monsieur O. transgresse le cadre plusieurs fois en consommant en chambre. Il n'est pas exclu, mais reçoit un avertissement et une sanction réparatrice. Au fil du temps, Monsieur O. devient délirant, il ne s'occupe plus de sa situation administrative, il refuse de prendre son traitement durant plusieurs semaines consécutives. L'état de Monsieur O. continue de se dégrader, Source (la Rive) lance la procédure de mise en observation, qui n'aboutit pas. Ne pouvant plus l'héberger dans ces conditions, la maison d'accueil passe le relais à Transit puis au Samusocial, en acceptant de reprendre Monsieur O. selon certaines dispositions (délivrance quotidienne de ses médicaments via la MASS ainsi que la mise en place d'un administrateur de biens). Monsieur O. ne respecte pas ces conditions et une fin d'hébergement est actée en décembre 2018.

Préalablement discutée en concertation BITUME, une solution d'hébergement est trouvée au Home Baudouin : ce dernier accueille Monsieur O. dès sa sortie de Source (la Rive). Il en est toutefois rapidement exclu suite à plusieurs overdoses et à une mise en danger de l'équipe. Il effectue alors plusieurs passages au Samusocial et à Transit où plusieurs pistes sont travaillées dont celle du Foyer Georges Motte, proposée lors des concertations BITUME.

Foyer Georges Motte

En avril 2019, le Foyer Georges Motte accueille Monsieur O. **Il y est encore actuellement [ndlr : avril 2020]**. L'équipe a rapidement assoupli le cadre pour pouvoir tenir Monsieur O. en hébergement et fait appel aux éducateurs de rue de Transit pour qu'il puisse être accompagné physiquement dans ses démarches. Nous observons que Monsieur O. se stabilise et n'est plus en surconsommation, il respecte la prise de son traitement et les règles de manière générale. Il ne formule pas de demande particulière mais des pistes sont envisagées (logement de type Housing first via les Infirmiers de Rue lorsqu'une entrée en suivi sera possible). L'équipe du Foyer Georges Motte avance en fonction du rythme de Monsieur O.

Plus-value du Réseau BITUME :

Il a permis de garantir une continuité des prises en charge, de réfléchir à de nouvelles pistes de solution, d'aider les institutions à élargir leur cadre dans la mesure des possibilités. Le réseau permet une bonne circulation des informations pour soutenir l'utilisateur et non le desservir et garantit une prise de recul des travailleurs face à une situation, ce qui permet d'éviter l'épuisement de ceux-ci. Il est important de souligner que le réseau met l'utilisateur au centre des discussions, même s'il n'est pas présent lors des concertations, de manière à avancer à son rythme. Un retour des pistes évoquées lors des réunions est systématiquement fait à l'utilisateur.

b. Les immersions inter-institutionnelles

Dans une optique d'approfondir la connaissance mutuelle des membres du Réseau BITUME et de créer des liens entre eux, l'idée de mettre en place des échanges entre travailleurs de différentes institutions a émergé. C'est ce que l'on appelle les immersions inter-institutionnelles.

Les premières ont été effectuées début 2019 et ce, au départ de certains services vers d'autres partenaires. Il serait nécessaire de relancer cette belle initiative mais avant cela, il est important de refaire le point avec les membres sur quelles institutions peuvent accueillir des immersions et à quelles conditions.

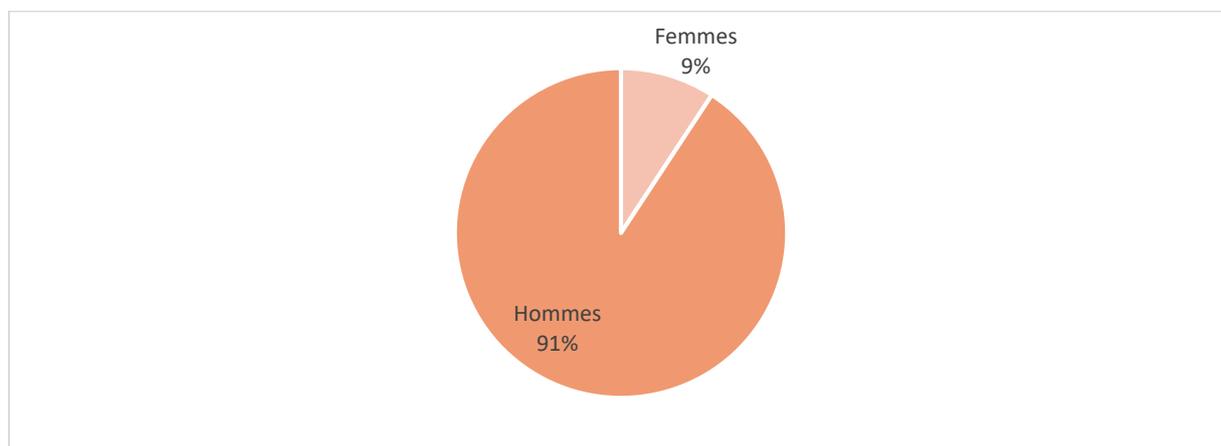
Il s'agit d'un des objectifs fixés pour les prochains mois. Il est également prévu de réfléchir à la mise en place d'outils pour évaluer leur fonctionnement.

8. Evaluation des données relatives aux usagers selon la fiche d'inclusion

Pour cette partie, comme il s'agit du premier rapport d'activités du Réseau BITUME, il a été décidé de traiter les données existant depuis la création du réseau à savoir 76 usagers inclus de 2016 à 2019. Toutes les informations qui ont fait l'objet d'une analyse dans les graphiques ci-dessous sont celles récoltées au moment de l'inclusion de l'utilisateur dans le réseau via la fiche d'inclusion.

a. Evaluation du profil socio-administratif

1) Sexe



Parmi les usagers inclus depuis la création du réseau, ce sont les hommes qui sont majoritairement représentés (69 hommes et 7 femmes).

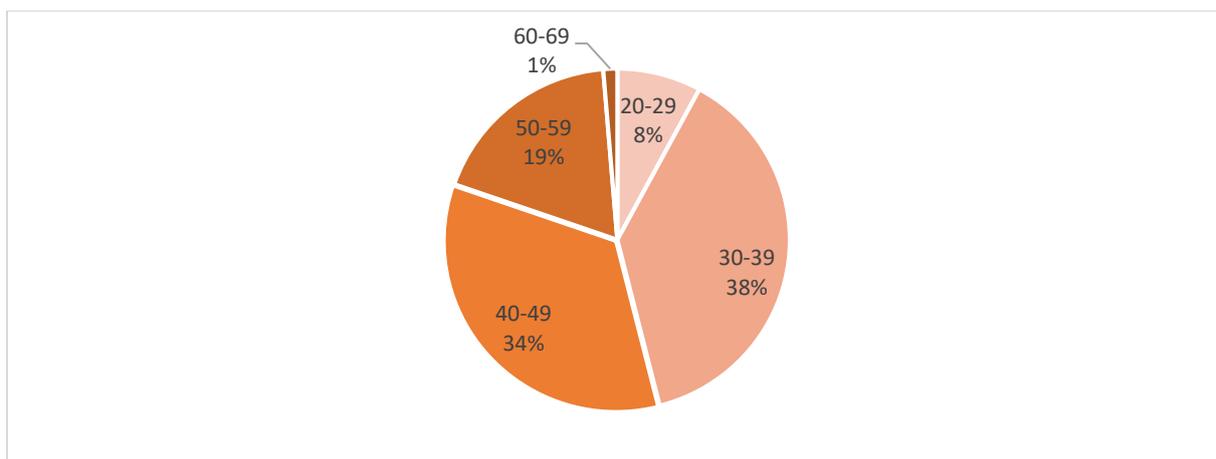
Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que la plupart des partenaires du Réseau BITUME accueillent essentiellement des hommes. De plus, selon le dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale réalisé par la Strada en novembre 2018⁶, le

⁶ https://www.lastrada.brussels/portail/images/LAS3220_Denombrement2018_FR_5_BD.pdf - p. 26.

nombre de femmes sans-abri est moins élevé que celui des hommes, ce qui peut également avoir un lien avec la sous-représentation des femmes au sein du réseau.

L'objectif pour l'année 2020 est donc d'augmenter le nombre de femmes intégrées dans le réseau notamment en augmentant le nombre d'institutions pouvant les accueillir.

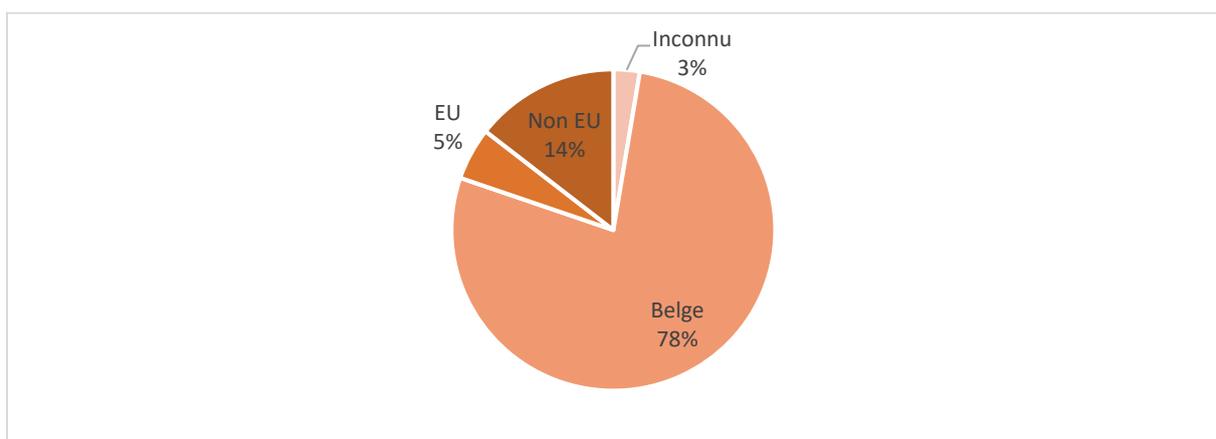
2) Âge



Les usagers les plus représentés se trouvent dans la tranche d'âge de 30 à 39 ans mais les usagers de 40 à 49 ans sont également bien présents.

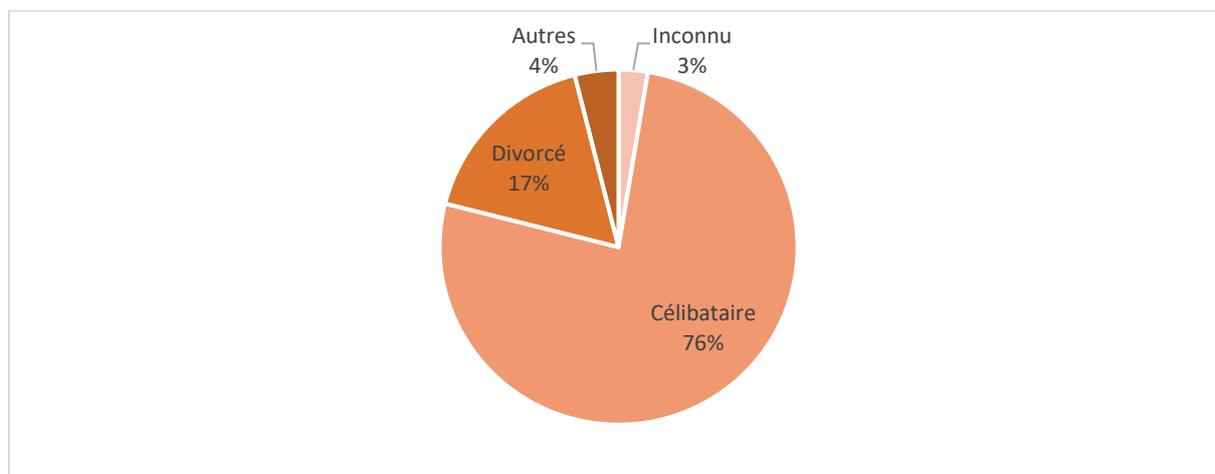
La moyenne d'âge générale pour tous les usagers inclus depuis la création du réseau a été calculée et est de 41,5 ans.

3) Nationalité



Un peu plus des $\frac{3}{4}$ des usagers inclus sont de nationalité belge. Nous pouvons également constater une représentation légèrement plus élevée des nationalités non européennes que des européennes non belges.

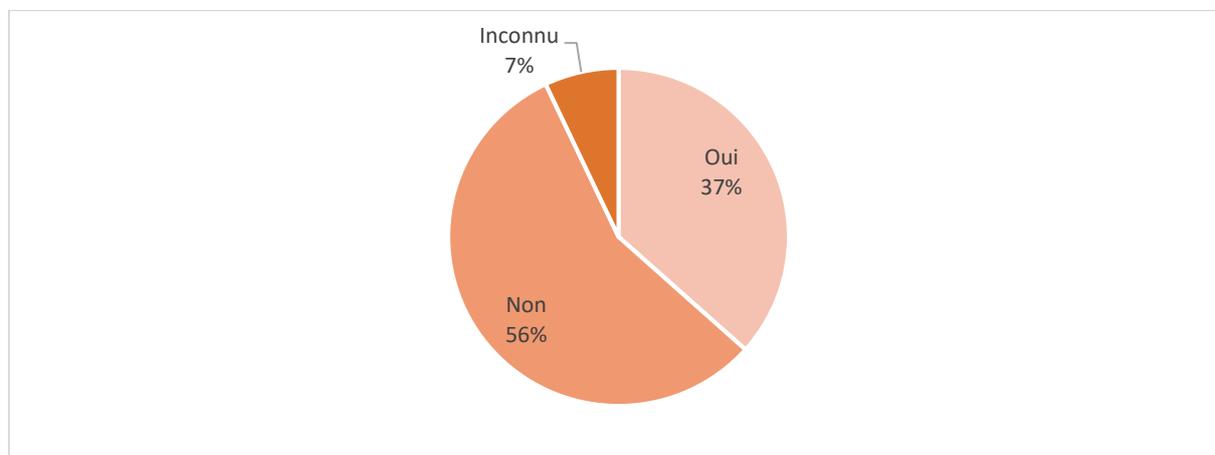
4) Statut civil



Ce graphique nous montre que $\frac{3}{4}$ des usagers BITUME sont célibataires.

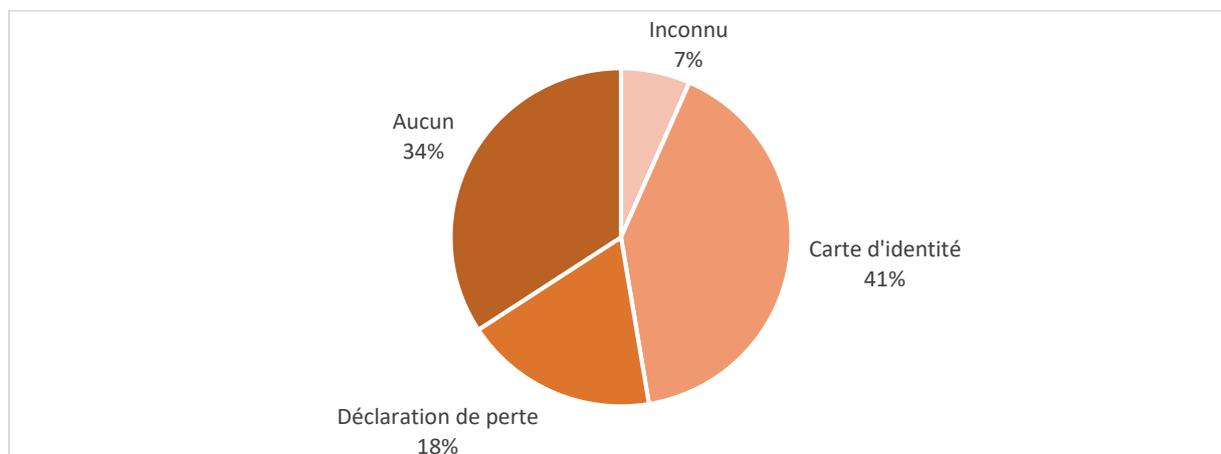
Notons que dans la catégorie 'Autres', nous retrouvons les mariés, les veufs et les cohabitants légaux ou non.

5) Enfants



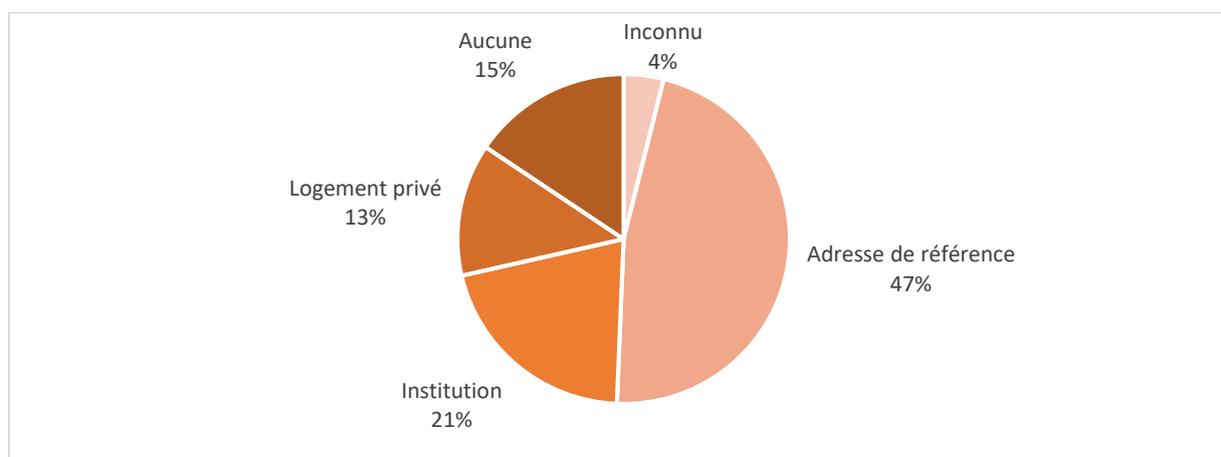
En ce qui concerne le pourcentage d'utilisateurs inclus ayant des enfants, ils sont 37% à en avoir au minimum un.

6) Documents d'identité



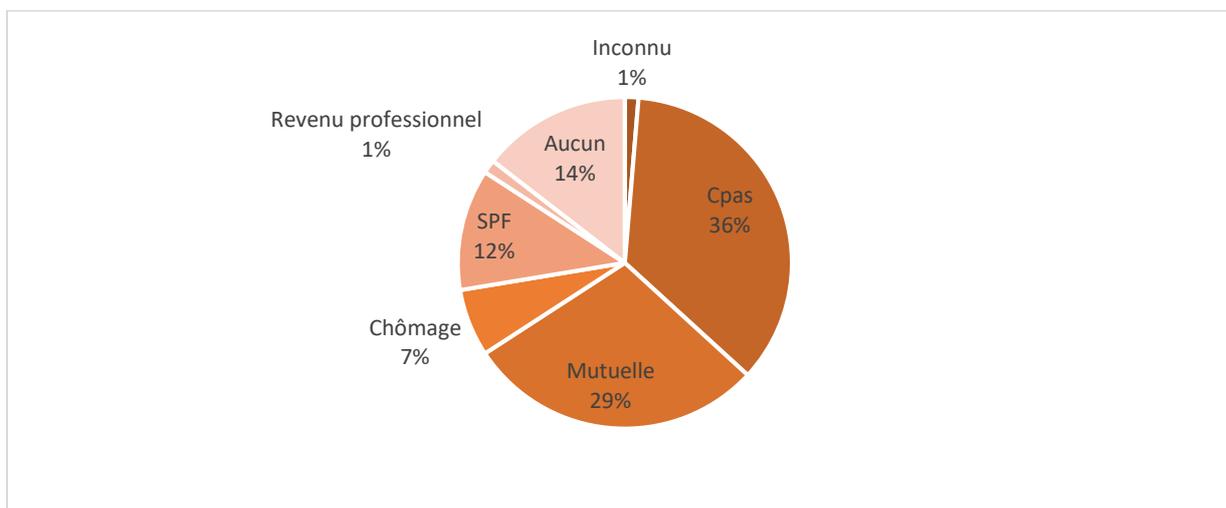
Nous remarquons dans ce graphique, qu'un tiers des usagers du Réseau BITUME n'ont aucun document d'identité au moment de leur inclusion.

7) Adresse

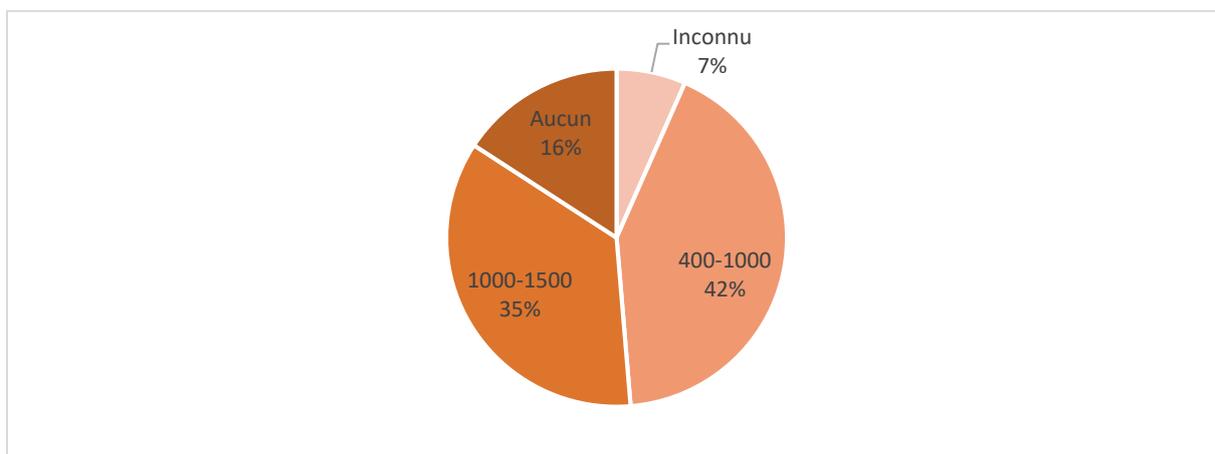


Concernant le domicile officiel des usagers faisant partie du réseau, quasiment la moitié d'entre eux possède une adresse de référence au moment de leur inclusion et 1/5 sont domiciliés dans une institution. Nous pouvons également constater que très peu d'usagers ont une adresse dans un logement privé. Et même dans ce cas, il n'est pas rare que la personne soit toujours inscrite à la commune alors qu'elle ne possède plus son logement.

8) Revenus



Dans ce graphique, ce sont clairement les revenus provenant d'un cpas ou de la mutuelle qui sont les plus représentés (65% à eux deux).

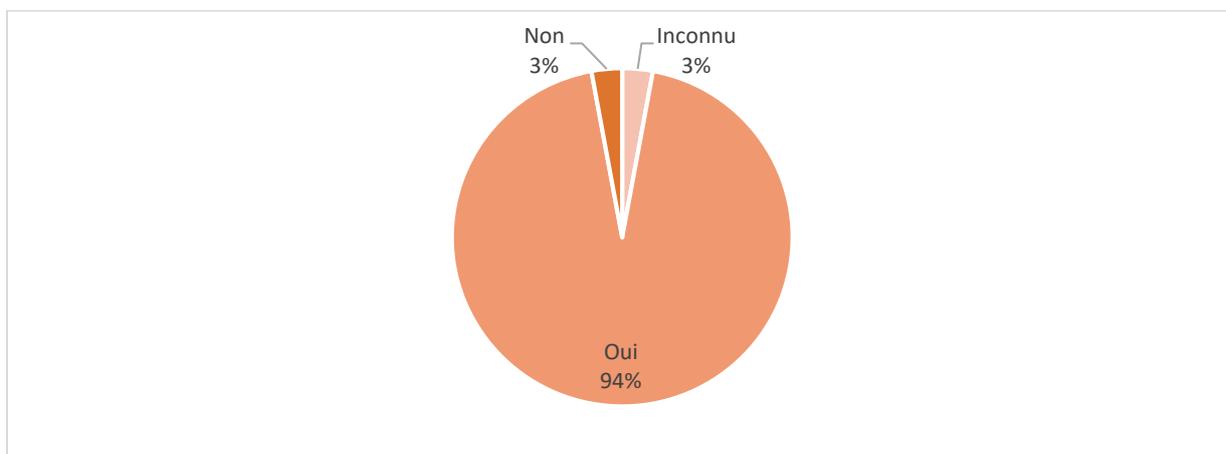


Il est également important de s'intéresser au montant perçu par les usagers du Réseau BITUME et ce quelle que soit leur provenance.

Tout d'abord, notons qu'en 2019, pour la Belgique, le seuil de pauvreté a été fixé à un revenu de 1.115euros par mois pour un isolé, ce qui est le cas de la plus grande partie des usagers inclus. Au minimum 58% des usagers se situent en dessous de ce seuil. En effet, nous avons 7% de montants inconnus et dans la catégorie 1000-1500, une partie des revenus se situent également en dessous des 1.115euros. Ces chiffres montrent donc une certaine précarité financière d'une majorité des usagers inclus.

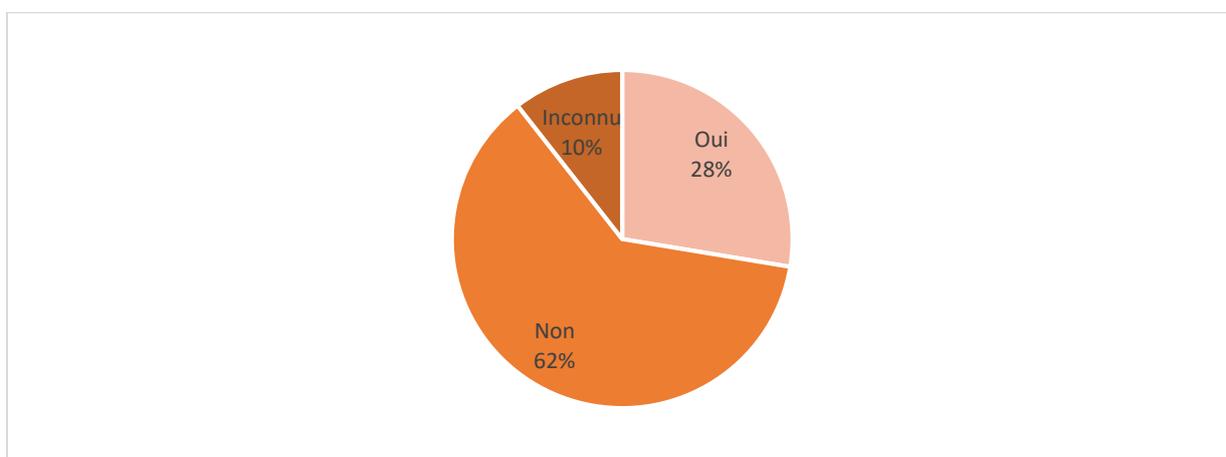
A titre informatif, précisons encore que selon les données récoltées, le montant moyen perçu est de 990euros par mois.

9) Assurabilité



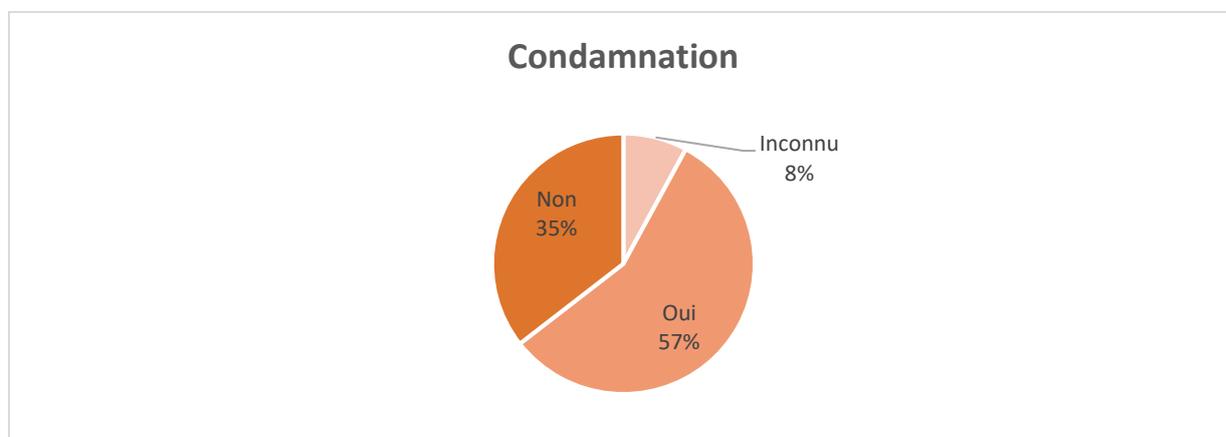
Il est intéressant de remarquer que la mutuelle de la quasi-totalité des personnes prises en charge par le Réseau BITUME est en ordre d'assurabilité au moment de leur inclusion.

10) Carte médicale



Notons que presque un tiers des usagers sont également en possession d'une carte médicale. Ce chiffre n'est pas très élevé mais peut probablement s'expliquer par le grand nombre d'usagers en ordre d'assurabilité au niveau de leur mutuelle.

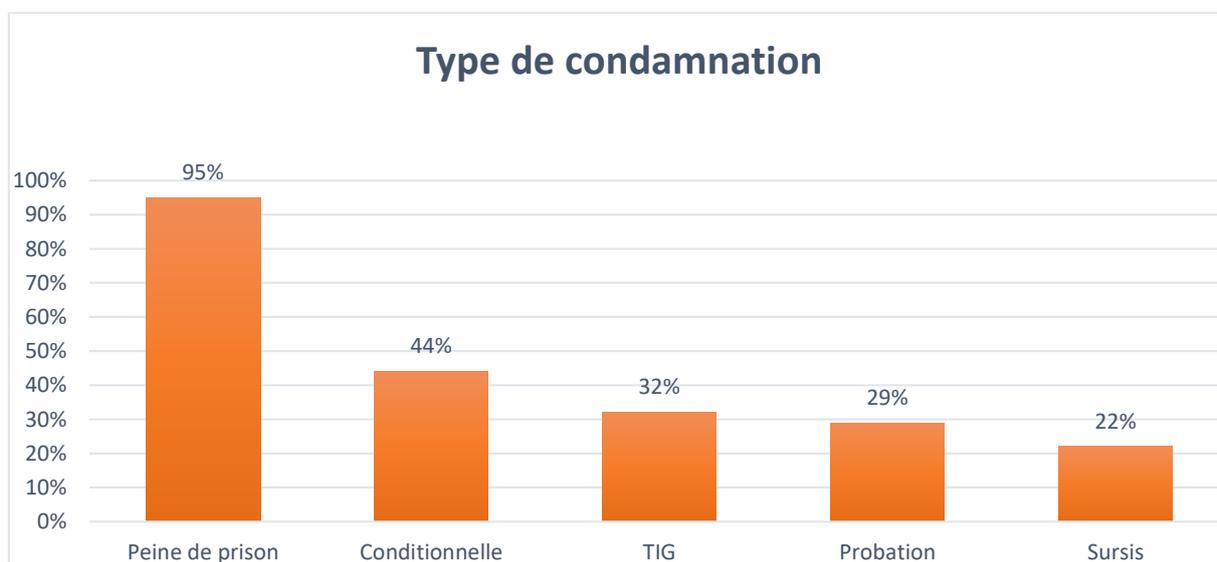
b. Evaluation du profil judiciaire



Ce graphique nous montre que plus de la moitié des usagers ont déjà été condamnés, au moins une fois, au moment de leur inclusion au sein du Réseau BITUME. Cela concerne exactement 43 personnes.

Analysons maintenant le type de condamnations relevées. Sur les 43 personnes condamnées, les données de 41 d'entre elles ont été étudiées.

Voici ce qu'il en ressort :

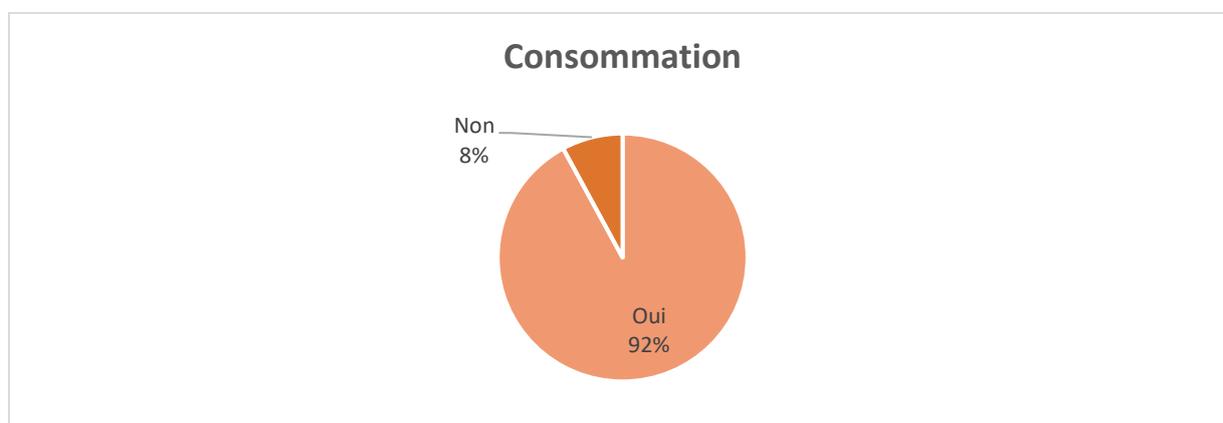


Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisque certains usagers condamnés cumulent plusieurs types de condamnation.

Actuellement, nous ne disposons pas d'informations concernant la pose d'un bracelet électronique.

Pour le reste, notons surtout que dans 95% des situations, une peine de prison a été prononcée.

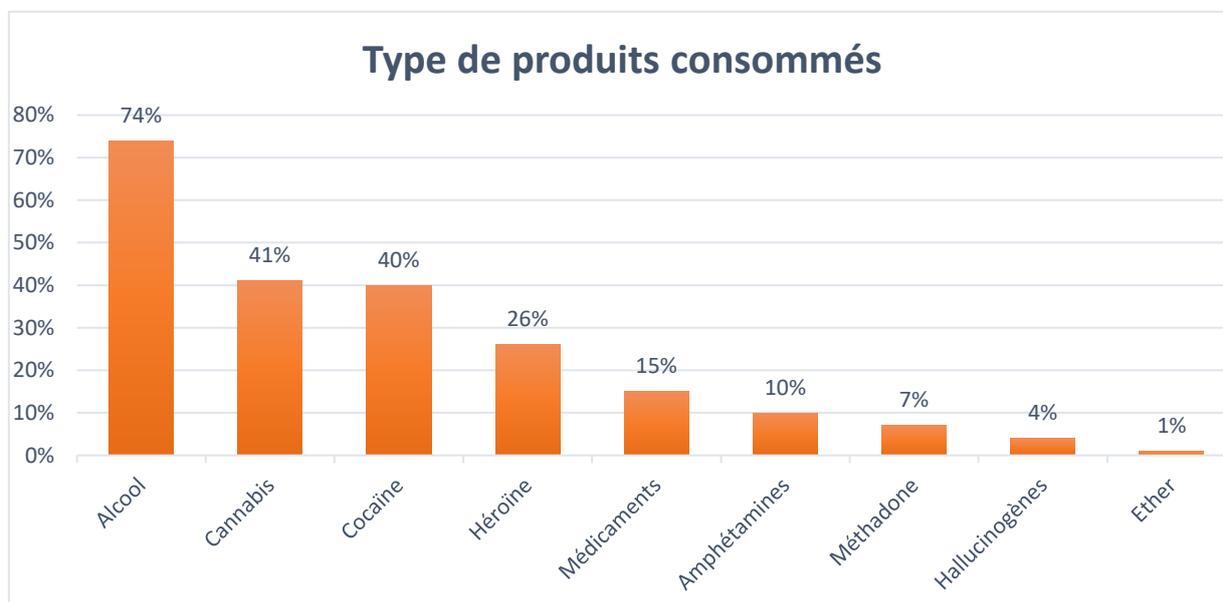
c. **Evaluation du profil de consommation et traitement médical**



Ces pourcentages correspondent à 70 consommateurs et 6 non consommateurs.

Nous pouvons donc constater qu'une très grande majorité des personnes prises en charge par le réseau présentent une problématique de dépendance.

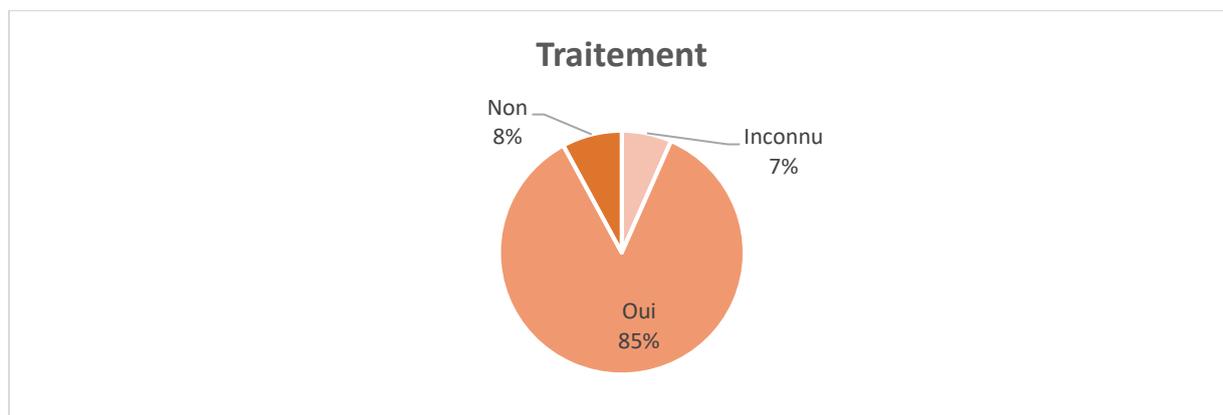
Sur les 70 consommateurs, pour 68 d'entre eux, le type de produits consommés a pu faire l'objet d'une analyse :



Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisque certains usagers consommateurs cumulent plusieurs types de consommation.

Relevons, pour ce graphique, que $\frac{3}{4}$ des consommateurs ont une dépendance liée à l'alcool. Viennent ensuite le cannabis et la cocaïne.

Concernant les traitements médicamenteux, les données dans le graphique ci-dessus concernent autant les inclus consommateurs que non consommateurs.



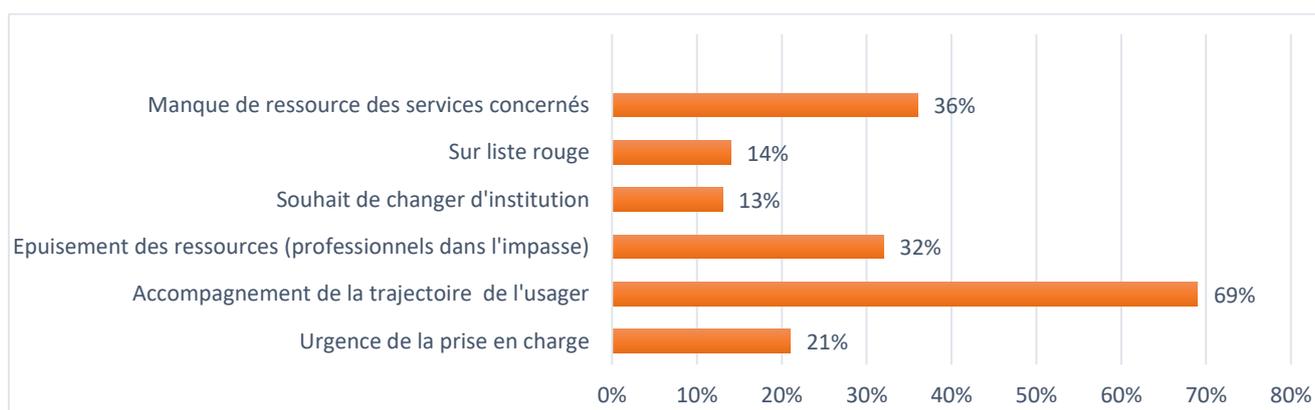
Nous constatons qu'une large majorité des usagers du Réseau BITUME prennent un traitement.

En ce qui concerne uniquement les personnes consommatrices, les chiffres sont quasiment identiques. En effet, nous avons relevé que 87% d'entre elles bénéficiaient d'un traitement. Cette similitude s'explique certainement par le fait que 70 usagers sur les 76 inclus sont des consommateurs.

d. Evaluation des motifs d'inclusion

Pour clôturer cette partie statistique, analysons les différents motifs d'inclusion relevés pour chaque usager du Réseau BITUME.

Précisons que sur les 76 usagers inclus, les motifs d'inclusion sont connus pour 72 d'entre eux.



Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisqu'il peut y avoir plusieurs motifs d'inclusion pour un même usager.

En regardant ce graphique, il est évident que la principale raison pour laquelle un usager est inclus dans le Réseau BITUME est la volonté, pour le(s) professionnel(s), d'accompagner la trajectoire de l'utilisateur et que de ce fait, un suivi régulier puisse être effectué. Ensuite, viennent le manque et l'épuisement des ressources.

9. Témoignages du groupe de terrain

Il a été demandé aux membres du groupe de terrain de faire un retour sur leur ressenti concernant le Réseau BITUME, son fonctionnement, sa plus-value et ce, peu importe depuis combien de temps ils / elles participent aux concertations.

Voici quelques témoignages :

"Le Réseau BITUME permet à notre équipe de sortir de ses partenariats habituels afin de tenter des orientations dans de nouvelles institutions en fonction des demandes de leurs suivis. Cela est également rassurant lorsque l'on perd contact avec un usager mais que l'on sait que celui-ci est pris en charge par un autre service.

Les concertations donnent la possibilité d'avoir des nouvelles fraîches sur les institutions autour de la table. De plus, il est possible d'effectuer des visites des différentes institutions qui reçoivent le groupe de terrain et d'en comprendre le fonctionnement.

Pour terminer, les collaborations sont facilitées avec les membres du réseau même pour d'autres usagers."

"Dès le départ, j'ai trouvé que l'idée de mettre ce projet en place était pertinent et que cela ne pourrait nous apporter que du positif.

Cela m'a permis de mieux connaître chaque projet et d'avoir des contacts précieux sur place. La collaboration était déjà là mais le fait d'avoir une personne de contact sur place est un plus. Cela m'a aussi amené à me rendre compte que nous avons tous les mêmes difficultés avec les usagers ou les mêmes difficultés de terrain, les mêmes freins, le même profil de personnes, nous sommes tous dans la même "galère". Cela permet aussi de mieux comprendre le profil des hébergés et d'avoir le ressenti de chaque institution. La personne incluse peut évoluer et cela a permis aussi que certaines institutions redonnent une chance à certains. Cela permet également que nous allions tous dans la même direction car nos suivis passent d'une structure à l'autre, passent d'un projet à l'autre sans que l'on ne soit toujours informé et de ce fait, il y a parfois des pertes d'informations.

Je pense que le fait de travailler en réseau a un impact sur notre manière de penser, cela a aussi remis en question la prise en charge de certains profils de personne (avoir une autre approche, être parfois plus sensible à un certain type de profil).

Ces rencontres sont aussi un moment de convivialité, cela fait retomber un peu la pression car notre travail n'est pas toujours facile au quotidien, c'est toujours un plaisir de retrouver nos collègues de terrain et de suivre le parcours des inclus car même s'ils ne sont plus/pas hébergés dans nos structures, cela est toujours intéressant et pertinent d'avoir de leur nouvelle (on a toujours envie de savoir si la personne est enfin stabilisée, si elle a trouvé un lieu de vie...)."

"Le Réseau BITUME est une bonne manière pour pouvoir garder le contact avec certains usagers. On a la possibilité de partager des informations et on peut préciser aux membres du réseau la manière dont un usager fonctionne dans sa propre institution. C'est aussi plus facile de pouvoir réfléchir à des solutions à plusieurs et on a le plaisir de pouvoir rencontrer les travailleurs sociaux des autres services."

"Le Réseau BITUME est une plus-value dans ma pratique professionnelle car il permet de mieux connaître les différents intervenants du réseau, les institutions et donc de collaborer de manière plus efficace.

Il offre aussi aux usagers les plus marginalisés une possibilité d'être accompagnés dans leur trajectoire de vie souvent chaotique. En effet, le réseau permet un espace de parole autour d'une personne afin de faire naître une trajectoire de vie, souvent innovante. La parole est transparente autant de l'usager vers le professionnel qu'entre les différents travailleurs et ce, dans le but d'aider et surtout pas de desservir les usagers.

Le rythme des concertations qui est mensuel permet un contact régulier entre les différentes institutions pour ne pas perdre de vue les situations.

De plus, étant donné que les usagers signent un consentement informé, il nous est possible de communiquer, dans leur intérêt, plus régulièrement, en dehors des concertations."

"N'ayant assisté qu'à une seule réunion du Réseau BITUME, je n'ai pas un regard très avancé mais a priori, les concertations semblent très importantes au vu du suivi des patients et des échanges d'informations qui permettent de dérouiller des situations. Tout cela semble pertinent à maintenir et à développer."

"Le Réseau BITUME, c'est l'opportunité de se rencontrer, de partager nos expertises, de créer des liens professionnels qui facilitent énormément la prise en charge de patients complexes! Je l'ai particulièrement remarqué pour un de mes suivis. Énormément d'efforts de la part du réseau ont été fournis pour que celui-ci ne retourne pas en rue, pour que ses soins soient continus et que sa prise en charge soit la plus adaptée possible!"

"Ce que le Réseau BITUME m'apporte, c'est tout d'abord des rencontres avec des partenaires du réseau, ce qui donne l'avantage d'en apprendre plus sur l'institution, le fonctionnement, avoir une personne de référence à appeler, qui connaît déjà un peu la situation de l'usager. De plus, chaque partenaire a une connaissance d'autres institutions, d'autres pistes auxquels on n'aurait peut-être pas pensé. C'est un regard plus extérieur qui permet de dégager des solutions. Pour les usagers inclus dans le réseau, ce regard permet d'amener des pistes concrètes dans leur parcours de réinsertion, d'éviter des frustrations, d'appeler des endroits où éventuellement ils ne peuvent plus aller ou ne correspondraient pas au profil.

En tant que professionnel, le fait d'aller visiter les institutions et/ou avoir la présentation de celles-ci permet de pouvoir expliquer à quoi ressemble le service, comment il fonctionne et déjà préparer la personne à l'entretien en voyant si le mode de fonctionnement lui parle."

"J'apprécie faire partie du Réseau BITUME. Les concertations me permettent d'avoir un regard extérieur, des pistes de travail et d'orientations précieuses de mes suivis que beaucoup de partenaires connaissent. Je vois la richesse du réseau comme une opportunité de nous adapter à notre public et de leur permettre de trouver une stabilisation plus durable, un projet qui leur convient... ou du moins viser à..."

Ces concertations permettent aussi de faire de belles rencontres avec des personnes qui ont une expérience de terrain. C'est un partage de connaissances enrichissant."

10. Perspectives d'avenir

En termes de perspective d'avenir, le développement et la pérennisation du Réseau BITUME sera centrale dans les années à venir. Il est donc prévu de continuer à faire connaître le réseau en effectuant des présentations dans différentes institutions et en organisant des événements permettant de toucher un public plus large. De plus, l'accueil de nouveaux partenaires notamment pour la prise en charge plus spécifiques des femmes sera une priorité.

La connaissance mutuelle des différents partenaires est une force pour le réseau et il sera donc utile d'y prêter une attention particulière notamment en relançant les immersions inter-institutionnelles et en continuant les présentations des services dans lesquels ces immersions ainsi que l'accueil du groupe de terrain ne sont pas possibles.

Certains chantiers devront encore être approfondis tels que le Règlement Général de Protection des Données, l'actualisation voire la création de certains documents permettant de continuer à baliser et développer le réseau. De même, une base des données informatiques permettant un partage sécurisé des informations serait utile.

Il est également prévu de réfléchir en 2020 à la création d'un nouveau logo bilingue et davantage lisible.

Pour terminer, il est essentiel de garder une bonne dynamique entre l'ensemble des membres du groupe de terrain. Le lien entre les membres actuels sera, de ce fait, consolidé par la mise en place de diverses activités (à définir avec ceux-ci) et ce, dans l'intérêt premier des usagers inclus dans le Réseau BITUME.

Conclusion

Le Réseau BITUME, transposition du modèle WaB, est un projet à caractère innovant dans le paysage des offres du secteur sans-abri en région bruxelloise. Il est l'application prometteuse d'un modèle d'optimisation du travail en réseau.

Mis en place en 2015, son évolution montre déjà des résultats encourageant en terme d'efficacité, les ressentis exprimés par le groupe de terrain en sont un bon témoin.

Les objectifs d'augmentation de la qualité de la prise en charge et de propositions de solutions 'sur-mesure' ainsi que le renforcement de la continuité dans l'accompagnement des personnes dans leur trajectoire de vie semblent en bonne voie.

Les différentes entités composant le Réseau BITUME à savoir le comité de direction, le groupe de terrain et la coordination allient leur force pour continuer à développer le réseau et ce, dans l'intérêt premier des usagers.

L'outil principal qu'est la concertation de terrain semble être efficace, la vignette clinique présentée dans ce rapport va dans ce sens.

Les données statistiques analysées permettent de mettre en avant le profil des usagers inclus depuis la création du Réseau BITUME ainsi que les motifs d'inclusion.

On peut en retenir que les personnes prises en charge par le réseau sont majoritairement des hommes de plus de 30 ans, très souvent de nationalité belge et célibataires. Un usager sur trois n'a pas de document d'identité et la moitié a une adresse de référence comme domicile officiel. Les indemnités de mutuelle et le revenu d'intégration sociale sont les ressources financières les plus représentées. Au niveau de l'assurabilité de la mutuelle, dans la plupart des situations, elle est en ordre. Au niveau judiciaire, une bonne moitié des usagers inclus ont déjà fait l'objet d'une condamnation et dans 95% des cas, une peine de prison a été prononcée. Nous pouvons encore relever que la quasi-totalité des personnes faisant partie du réseau ont un problème de dépendance avec comme produit principalement consommé l'alcool suivi du cannabis et de la cocaïne. Enfin, notons que l'accompagnement de la trajectoire de l'utilisateur est le motif d'inclusion le plus souvent cité.

Pour terminer, rappelons qu'il est essentiel de maintenir un lien fort et unique entre les membres partenaires du Réseau BITUME, une réflexion est constamment présente à ce sujet. Ils sont les acteurs principaux du réseau et sans eux, rien ne pourrait être réalisé.

Annexes

Annexe 1 : Document de présentation

Réseau BITUME : Présentation

Réseau **Bruxellois** d'Intervention de Terrain pour Usagers **Marginalisés** ou **Exclus**



Pour toutes questions ou informations, n'hésitez pas à contacter :

Emmanuelle MANDERLIER
Coordinatrice du Réseau BITUME
0499/90.62.55
reseaubitumbxl@gmail.com

Siège social : Transit Asbl - rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de Bruxelles Prévention Sécurité (BPS)

1. Présentation générale :

Le Réseau BITUME, **Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus**, existe **depuis 2015** et établit un réseau d'intervenants psycho-médico-sociaux actifs sur la région bruxelloise **dans l'objectif de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge** pour personnes sans-abri⁷. Ce réseau s'adresse particulièrement aux usagers présentant une (ou plusieurs) problématique(s) « complexe(s) » et/ou « chronique(s) ».

La trajectoire d'accompagnement se construit **autour de l'utilisateur et de sa demande et entre les différents services d'aide** représentés par les partenaires du projet. Les différents membres constituent ainsi un réseau de concertation, d'action, d'analyse de problématiques et d'intervention transversale **de terrain**.

La trajectoire d'accompagnement est **co-construite sur base volontaire et de façon concertée entre le réseau et l'utilisateur**. Le bénéficiaire s'inscrit en tant qu'**acteur principal** au sein de ce processus, **néanmoins il est absent physiquement de ces concertations**. Dans un **cadre déontologique stricte** – et notamment sous le couvert du **secret professionnel partagé** – le réseau cherche à dynamiser de la façon la plus pertinente, inédite et efficace (et dans les limites du possible) le projet d'accompagnement de l'utilisateur.

Ce dispositif, issu d'une transposition du Réseau WaB⁸, constitue une **approche innovante** dans le paysage des outils et services d'aide aux publics victimes d'exclusions sociales aiguës. En effet, le Réseau Bitume fonctionne de façon intégrée, le réseau étant préexistant. Les bénéficiaires y sont inclus au fur et à mesure, ce qui permet (dans un fonctionnement optimal) de travailler de manière pragmatique un grand nombre de situations sur une même réunion. Cette approche se différencie donc des modèles « classiques » de concertation réseau (qui se construisent principalement autour de situations individuelles sur lesquelles viennent ensuite se greffer différents intervenants) et de type « Intervision » (qui traitent parallèlement plusieurs situations différentes, mais uniquement de manière théorique).

Les **objectifs** concrets peuvent être de plusieurs natures mais ont pour dénominateur commun **l'amélioration de la qualité de vie** de l'intéressé. Il peut s'agir, par exemple, d'une entrée en logement, d'une admission en maison d'accueil, de « se poser quelques temps » dans une structure de première ligne, ou simplement de l'établissement d'un lien de confiance avec la personne en rue. Dans une logique de « bas seuil », le principe est avant tout **d'endiguer l'errance de la personne**. Attention, Bitume a pour objet de construire et/ou d'optimiser le réseau d'intervenants et non de constituer un passe-droit pour les bénéficiaires.

⁷ Pour plus d'informations sur la notion de sans-abri : cf. FEANTSA, Fédération européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri qui a développé une typologie de l'exclusion liée au logement appelée ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion)

⁸ L'objet du réseau WaB est de donner lieu à une concertation qui travaille à l'élaboration d'un réseau de soins pour des personnes présentant une problématique relative aux assuétudes en Wallonie et à Bruxelles. Celui-ci constitue une approche nouvelle qui vise à faciliter et à optimiser la prise en charge des bénéficiaires, dans le but de promouvoir les soins et d'assurer leurs continuités. L'accent est mis sur les usagers qui se perdent dans les différentes institutions d'aide, qui formulent des demandes d'aides multiples ou qui ne trouvent pas/plus une réponse satisfaisante à leurs besoins.

Particularités :

- Optimisation du travail en réseau ;
- Approche globale (psycho-médico-sociale) des bénéficiaires ;
- Continuité de suivi ;
- Amélioration de la qualité de prise en charge ;
- Temporalité articulée entre l'urgence/la première ligne et le long terme en fonction des différents partenaires ;
- Anticipation des risques de « rechute » ;
- Réactivité/souplesse dans la prise en charge ;
- Logique de prise en charge « sur-mesure »/au « cas par cas » ;
- Principe de « bas seuil » d'accès ;
- Réciprocité de prise en charge – Filet de sécurité constitué par l'institution « envoyeuse » (qui oriente) ;
- Adapter/ dépasser les « blocages » institutionnels ;
- Renforcement de la connaissance du secteur ;
- Limitation des orientations inadéquates ;
- Prévention du shopping institutionnel et de l'épuisement des services ;
- Mise en place de trajectoires d'orientation inédites et originales et recherche de l'autonomisation des personnes ;
- Identification des facteurs d'échec et de chronicisation des problématiques ;
- Complémentarité avec les autres réseaux (dont « WaB ») et projets existants...

2. Public cible :

Le dispositif de concertation Bitume s'adresse à **toute personne adulte** (hommes ou femmes) **sans-abri et fréquentant le secteur sans-abri bruxellois**.

Cet outil cible **particulièrement les personnes avec lesquelles le travail d'accompagnement est le plus « complexe » du fait d'une série de problématiques persistantes et souvent cumulées** (principe de bas seuil) **qui ne répondent pas, ou plus, aux critères classiques du secteur**.

Le **bénéficiaire** s'inscrit donc dans le projet sur base **volontaire**. La demande peut se présenter de manière explicite, ambivalente et/ou implicite.

La question de **la motivation** potentielle **au changement du bénéficiaire est donc importante, mais n'est pas une condition sine qua non** pour que celui-ci soit intégré au projet.

La personne peut présenter un cumul de problématiques (en plus de son statut de sans-abri) telles que : assuétudes, troubles psychiatriques, etc.

Les usagers du réseau sont inclus sur base de la signature d'un consentement informé, mais ceux-ci peuvent s'y soustraire à tout moment.

3. Membres du Réseau BITUME :

Membres fondateurs :

- *Transit*, centre de crise et d'hébergement pour usagers de drogues ;
- *Source : la 'Rive' et la 'Rencontre'*, maison d'accueil et service d'accueil de jour ;
- *Samusocial et MediHalte*, urgences sociales et centre d'hébergement médicalisé.

Autres membres :

- *Les Petits Riens* (maison d'accueil) et *Syner'Santé* (service ambulatoire des Petits Riens) ;
- *Foyer Georges Motte*, maison d'accueil ;
- *Saint-Pierre : Urgences/Unité 511/Unité 406*, centre hospitalier ;
- *Home Baudouin*, maison d'accueil ;
- *Porte ouverte*, maison d'accueil ;
- *Educateurs de rue de Saint-Gilles*, travail de rue ;
- *Infirmiers de rue*, travail de rue ;
- *Transit Rue*, éducateurs de rue de Transit ;
- *Home du Pré*, maison d'accueil ;

Dans un premier temps, il est proposé que les référents/participants des associations membres ne dépassent pas le nombre de 3. Il est évident que la présence simultanée de ces 3 référents n'est pas nécessaire. L'idée est de garantir une participation la plus régulière possible d'au moins une personne, sans affecter les besoins de l'institution et la mise en œuvre de ses missions originelles.

Dans un second temps, les référents sont les relais en interne au sein de leur institution en ce qui concerne le suivi des usagers (et ce, uniquement dans un cadre de secret professionnel partagé).

Il a été convenu de constituer une **fiche signalétique, appelée cadastre, pour chaque institution membre** afin de permettre la connaissance du réseau par chacun de ses membres. Celle-ci sera réalisée dans les plus brefs délais.

La plus-value de ce réseau réside dans le fait qu'il sera uniquement constitué de travailleurs de terrain.

Comité de direction :

Le Comité de Direction est composé des directeurs des 3 institutions fondatrices du Réseau BITUME à savoir :

- Muriel Goessens, Directrice Générale - Transit
- Floriane Philippe, Directrice - Source
- Sébastien Roy, Directeur Général - Samusocial

Font également partie du Comité de Direction, au titre de suppléants de leur direction respective et/ou d'invités permanents :

- Kris Meurant, Directeur du pôle psycho-social – Transit
- Yaël Abdissi, Coordinateur social – Source 'Rive'
- Bruno Rochet, Chargé de Mission Urgences Sociales – Samusocial

Le rôle de ce Comité est de veiller à la bonne gouvernance globale du projet, tant dans ses aspects éthiques que pratiques et de penser son développement futur. Il se réunit trois fois par an.

Coordination :

Faute de subsides, la fonction de coordination a été assurée pendant plusieurs années par un représentant de chaque membre fondateur à savoir :

- Kris Meurant, Directeur du pôle psycho-social – Transit
- Yaël Abdissi, Coordinateur social – Source 'Rive'
- Bruno Rochet, Chargé de Mission Urgences Sociales – Samusocial

Cependant, en 2019, un subside a été alloué à l'Asbl Transit par la Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles Prévention Sécurité), ce qui a permis l'engagement à mi-temps d'une coordinatrice, Emmanuelle Manderlier.

Son rôle est de veiller au respect des règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires. Ces règles de bonne conduite font directement référence à l'intérêt supérieur de l'utilisateur, à la charte éthique incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau Bitume.

4. Fréquence et lieux:

Les réunions du groupe de terrain ont lieu une fois par mois mais le réseau est actif en tout temps.

Les réunions se déroulent successivement dans les locaux de chacune des associations membres, sur base d'un accord de principe préalable.

Il est demandé aux institutions accueillantes de faire la présentation et si possible, la visite de leur service lors de la venue du groupe de terrain.

5. Cadre théorique :

Le cadre théorique du présent projet se base, par principe de transposition, sur celui du Réseau WaB⁹ :

- L'approche en système intégré de George De Leon (identifiant dix étapes se rapportant au processus de changement chez un individu)
- Le modèle de Prochaska et Di Clémente (identifiant les étapes d'un processus de changement relatifs à l'état motivationnel)

6. Outils :

Les outils sont également transposés du modèle WaB. Les concepts suivants en sont par exemple issus : "*inclusion*", "*consentement*", "*charte éthique de partenariat*", "*règlement d'ordre intérieur*", ...

La proposition d'inclusion de nouveaux bénéficiaires au sein du réseau se fait via un document spécifique appelé fiche d'inclusion. Pour que cette inclusion puisse avoir lieu, l'utilisateur doit signer un consentement informé garantissant la notion de secret professionnel partagé entre les différentes institutions partenaires du réseau.

Les dossiers des bénéficiaires seront consignés sous format électronique.

⁹ www.reseauwab.be

7. Charte, déontologie :

Le bénéficiaire du Réseau BITUME doit adhérer et signer un document garantissant la notion de secret professionnel partagé entre les différentes institutions partenaires du réseau.

La direction de chaque association membre est tenue de désigner des travailleurs de son institution, via le mandat de participation, pour représenter celle-ci aux concertations du Réseau Bitume.

Chaque représentant d'institution partenaire est tenu de signer la charte éthique de partenariat concernant notamment le secret professionnel partagé entre les institutions partenaires du réseau.

Chaque nouvelle institution membre doit prendre connaissance et respecter le règlement d'ordre intérieur du Réseau Bitume.

8. Plan d'action :

L'idée est de continuer à développer et faire connaître le Réseau BITUME en poursuivant les rencontres avec de potentiels futurs partenaires.

Il est également primordial de garder une bonne dynamique entre l'ensemble des membres du groupe de terrain et ce, dans l'intérêt premier des usagers qui font partie du Réseau BITUME.

9. Evaluation :

En vue d'assurer une évaluation du travail effectué et de garantir une traçabilité des données, le Réseau BITUME possède un outil de centralisation des données qualitatives et quantitatives (sous format Excel) extraites à partir des fiches d'inclusion. De cette base de données pourront ensuite être extraites les statistiques relatives au public cible ainsi qu'aux résultats du travail de réseau.

Nous serons attentifs à garantir l'anonymat des données si celles-ci doivent être diffusées.

Annexe 2 : Consentement informé

Réseau BITUME : CONSENTEMENT INFORME

Le Réseau BITUME, **Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus**, est un réseau d'intervenants psycho-médico-sociaux actifs sur la région bruxelloise dont l'objectif est de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge pour personnes sans-abri. Il s'adresse particulièrement aux usagers présentant une (ou plusieurs) problématique(s) "complexe(s)" et/ou "chronique(s)".

La concertation de terrain a été constituée dans le cadre d'une coopération entre différents services bruxellois actifs dans le domaine du sans-abrisme.

La concertation a lieu une fois par mois et regroupe un ou plusieurs représentants des services partenaires. Ces différentes institutions (reprises ci-après) partagent des informations utiles et nécessaires concernant les usagers qui ont accepté que leur situation individuelle soit discutée (nouvelles admissions, références, trajectoires de vie, ...). Le but de cette concertation est d'instaurer une coopération optimale entre professionnels et ce, dans l'intérêt de l'utilisateur. De la sorte, l'objectif est de trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles le bénéficiaire est inclus dans le Réseau BITUME.

Dans ce cadre, les représentants des institutions partenaires et la coordinatrice se réservent le droit de rappeler l'utilisateur pour prendre de ses nouvelles. Toute décision concernant l'utilisateur sera portée à sa connaissance, afin de l'y associer.

Madame Emmanuelle Manderlier, coordinatrice du Réseau BITUME, a pour mission de veiller au respect des règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires. Ces règles de bonne conduite font directement référence à l'intérêt supérieur de l'utilisateur, à la charte éthique incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau BITUME. Ces documents sont disponibles sur simple demande adressée à la coordinatrice.

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Emmanuelle Manderlier, coordinatrice du Réseau BITUME

0499/90.62.55

reseaubitumebxl@gmail.com

Siège social : Transit Asbl - rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles

*Ce document est inspiré du consentement informé du Réseau WaB (Wallonie-Bruxelles) actif en matière d'assuétudes



Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS

La présente convention est établie entre..... (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation (liste reprise ci-après). Il est convenu que :

- L'utilisateur donne son accord pour que sa demande soit supervisée et délibérée par les différents partenaires, membres du Réseau BITUME.
- L'utilisateur donne son accord pour que des informations le concernant soient partagées par les différents partenaires, membres du Réseau BITUME.
- Dans le cadre d'une transposition du modèle ou d'une recherche, l'utilisateur donne son accord pour qu'un tiers, travailleur de terrain, participe, exceptionnellement, à la concertation clinique, moyennant la signature d'un document garantissant le secret professionnel.

Fait le à en double exemplaire.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature de la coordinatrice du Réseau BITUME :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

Institutions membres du Réseau BITUME :

<p><i>Transit</i>, centre de crise et d'hébergement pour usagers de drogues (Bruxelles) Tél : 02/215.89.90</p> <p><i>Source "la Rive"</i>, maison d'accueil (Bruxelles) Tél : 02/512.72.04</p> <p><i>Source "la Rencontre"</i>, service d'accueil de jour (Bruxelles) Tél : 02/514.33.32</p> <p><i>Samusocial</i>, urgences sociales (Bruxelles) Tél: 02/551.12.20</p> <p><i>MediHalte</i>, centre d'hébergement médicalisé du Samusocial (Laeken) Tél : 02/478.82.50</p> <p><i>Saint-Pierre : Urgences / Unité 511 / Unité 406</i>, centre hospitalier (Bruxelles) Tél : 02/535.31.11</p> <p><i>Transit Rue</i>, éducateurs de rue de Transit (Bruxelles) Tél : 02/230.80.18 ou 02/230.61.53</p>	<p><i>Les Petits Riens</i>, maison d'accueil (Ixelles) Tél : 02/541.13.96</p> <p><i>Syner'Santé</i>, service ambulatoire des Petits Riens (Ixelles) Tél : 0493/26.04.66</p> <p><i>Foyer Georges Motte</i>, maison d'accueil (Bruxelles) Tél : 02/217.61.36</p> <p><i>Home Baudouin</i>, maison d'accueil (Bruxelles) Tél : 02/512.64.95</p> <p><i>Porte ouverte</i>, maison d'accueil (Bruxelles) Tél : 02/513.01.08</p> <p><i>Educateurs de rue de Saint-Gilles</i>, travail de rue (Saint-Gilles) Tél : 02/539.23.91</p> <p><i>Infirmiers de Rue</i>, travail de rue (Anderlecht) Tél : 02/265 33 00 ou 0477/48 31 50</p> <p><i>Home du Pré</i>, maison d'accueil (Bruxelles) Tél : 02/512 42 37</p>
--	--

Cette liste est susceptible d'être modifiée. Le document actualisé peut être demandé à la coordinatrice.

ATTENTION : L'utilisateur qui a signé le consentement informé et qui, par conséquent, a accepté que sa situation soit discutée en concertation peut, à tout moment, demander à ce que cela ne soit plus le cas. Pour cela, il lui suffit de s'adresser à une institution partenaire et/ou à la coordination afin de signer la demande d'"annulation du consentement informé".

Annulation du consentement informé relatif à la concertation (Réseau BITUME)

Entre (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation, il est convenu que :

- l'information concernant la demande d'aide ne sera plus exposée aux différents partenaires, membres du Réseau BITUME ;
- l'information concernant l'utilisateur ne sera plus partagée par les différents partenaires, membres du Réseau BITUME.

Fait le à en double exemplaire.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature de la coordinatrice du Réseau BITUME :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

Annexe 3 : Fiche d'inclusion



FICHE INCLUSION USAGER BITUME

N° de dossier :



Ce document est inspiré de la fiche d'inclusion du Réseau WaB

Nom de l'institution incluant l'utilisateur :

Nom du ou des référents :

N° de tél :

Consentement signé par l'utilisateur : oui / non

Inclusion de l'utilisateur dans d'autres réseaux existants : oui / non

Si oui, lesquels :

I) Profil administratif :

1. Général :

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

N° de tél :

Nationalité :

Registre National :

Carte d'identité : OUI / NON

Si non : Déclaration de perte? OUI / NON

Type de document :

Si oui, date de validité :

(Ex : CI belge, carte de séjour de type E, ...)

Domicile officiel :

Type d'adresse (ex : adresse de référence du cpas, ...) :

Radié : OUI / NON

Adresse de résidence effective (au moment de l'inclusion) :

Situation particulière :

2. Identification des ressources financières :

Type(s) de revenu(s) :

Montant :

3. Identification de l'organisme assureur :

Mutuelle :

Statut :

Assurabilité en ordre : OUI / NON

Carte médicale/AMU : OUI / NON

II) Identification de la composition familiale :

Statut : Marié – Cohabitant – Divorcé – Veuf – Célibataire

Enfant(s) : OUI / NON

Combien :

Placé(s) : OUI / NON

Personne(s) à charge : Enfant(s) - Parent(s) - Conjoint

III) Identification du CPAS compétent :

Commune :

N° de tél :

AS référent :

IV) Identification des intervenants PMS :

(ex : A.S référent, Avocat, Assistant de justice, Médiateur de dette)

Nom - tél - institution :

-
-
-
-

V) Situation Familiale :

1. Identification des membres de la famille (avec maintien de contact):

Nom - tél – statut familial :

-
-
-
-

2. Contexte familial:

VI) Parcours scolaire et professionnel :

VII) Parcours logement/hébergement/institutionnel

1. Historique de logement/ hébergement/Institution :

Historique	Facteurs d'échec

2. Résumé – identification des causes de rupture principales :

VIII) Profil judiciaire passé et actuel:

Condamnation(s): OUI / NON

Peine(s) de prison : OUI / NON

Travaux d'Intérêt Généraux : OUI / NON

Surveillance électronique : OUI / NON

Conditionnelle : OUI / NON

(Conditions ?) :

Probation : OUI / NON

Sursis : OUI / NON

Commentaires :

IX) Profil psychologique et médical :

Consommation :

Médical (traitement):

Commentaires :

Au niveau psychologique:

X) Motifs d'inclusion

1. Manque de ressource(s) au niveau des services directement concernés
 - Sur liste rouge au niveau des services concernés
 - Souhait pour l'utilisateur de changer d'institution
 - Epuisement des ressources des services concernés (professionnels dans l'impasse)
 - Accompagnement de la trajectoire de vie de l'utilisateur
 - Urgence de la prise en charge
 - Autres : à préciser

XI) Projet de la personne/trajectoire de vie demandée par l'utilisateur

XII) Identification des partenaires concernés :

- Transit (centre de crise et d'hébergement pour usagers de drogues, Bruxelles)
- Transit Rue (éducateurs de rue de Transit, Bruxelles)
- Samusocial (urgences sociales, Bruxelles)
- MediHalte (centre d'hébergement médicalisé du Samusocial, Laeken)
- Source "La Rive" (maison d'accueil, Bruxelles)
- Source "La Rencontre" (service d'accueil de jour, Bruxelles)
- Foyer Georges Motte (maison d'accueil, Bruxelles)
- Les Petits Riens (maison d'accueil, Ixelles)
- Syner'Santé (service ambulatoire des Petits Riens, Ixelles)
- Saint-Pierre – Urgences (centre hospitalier, Bruxelles)
- Saint-Pierre – Unité 511 (centre hospitalier, Bruxelles)
- Saint-Pierre – Unité 406 (centre hospitalier, Bruxelles)
- Home Baudouin (maison d'accueil, Bruxelles)
- Porte ouverte (maison d'accueil, Bruxelles)
- Educateurs de rue de Saint-Gilles (travail de rue, Saint-Gilles)
- Infirmiers de rue (travail de rue, Anderlecht)
- Home du Pré (maison d'accueil, Bruxelles)

XIII) Proposition par le Réseau BITUME de trajets idéaux
(identification des partenaires concernés et de chaque référent) :

Parcours préférentiel A :

--

Parcours préférentiel B :

--

Parcours préférentiel C :

--

SUIVIS RESEAU BITUME

Date : .../.../...

Institution :

Commentaires :

Annexe 4 : Charte éthique de partenariat



Réseau BITUME : Charte éthique de partenariat

Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus

Principe 1 : Dispositions générales

La présente charte lie les différents partenaires du Réseau BITUME, qu'ils soient fondateurs, structurels ou adhérents.

Les partenaires fondateurs du Réseau BITUME sont les services ou institutions qui ont historiquement fondé le Réseau : l'Asbl Transit, l'Asbl Source (la 'Rive' et la 'Rencontre') et l'Asbl Samusocial (urgences sociales et MediHalte).

Actuellement, les membres du Réseau sont les membres fondateurs ainsi que le Foyer Georges Motte, les Petits Riens (maison d'accueil et Syner'Santé), Saint-Pierre (les urgences, l'unité 511 et l'unité 406), le Home Baudouin, Porte ouverte, les Educateurs de rue de Saint-Gilles, Infirmiers de rue, Transit Rue (éducateurs de rue de Transit) et le Home du Pré.

Le Réseau BITUME établit un réseau d'intervenants psycho-médico-sociaux actifs sur la région bruxelloise dans l'objectif de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge pour personnes sans-abri. Ce Réseau s'adresse particulièrement aux usagers présentant une (ou plusieurs) problématique(s) « complexe(s) » et/ou « chronique(s) ».

L'accent est mis sur les usagers qui formulent des demandes d'aides multiples dans les différentes institutions et qui ne trouvent pas/plus une réponse satisfaisante à leurs besoins.

Le Réseau BITUME est une transposition du Réseau WaB (Wallonie-Bruxelles) actif en matière d'assuétudes.

Les membres du Réseau BITUME adhèrent à la philosophie qui a sous-tendu l'élaboration de ce réseau et qui est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of change de Di Clemente-Prochaska).¹⁰

¹⁰ www.reseauwab.be

Principe 2 : Le secret professionnel

Tous les partenaires de la concertation BITUME en leur qualité de « ... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ... » (extrait de l'art 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel.

Chaque usager évoqué en concertation BITUME aura préalablement donné son accord écrit stipulant qu'il est informé et qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. Le bénéficiaire a également le droit d'interrompre à tout moment son suivi.

Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt du bénéficiaire et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes, y compris le nom si nécessaire, seront communiquées en toute confidentialité.

En cas d'orientation vers un service extérieur au réseau, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord du bénéficiaire.

Principe 3 : La responsabilité des partenaires

Le Réseau BITUME confie plusieurs ressources d'informations à ses partenaires. En effet, ces derniers reçoivent notamment un listing papier à chaque concertation clinique reprenant diverses informations personnelles concernant les usagers inclus dans le Réseau BITUME et suivis par celui-ci.

Ainsi, les partenaires deviennent responsables des ressources qui leur sont confiées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions pour le Réseau BITUME. Ils doivent concourir à la protection des dites ressources, en faisant preuve de prudence afin de veiller au respect de la confidentialité des informations en leur possession. Ils doivent en toutes circonstances veiller au respect de la législation RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, en vigueur depuis le 25 mai 2018).

Principe 4 : La collaboration au sein du Réseau BITUME

Les membres s'engagent à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe.

Le travail de concertation est pluridisciplinaire. Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions.

Les décisions des signataires de cette charte ne prévalent pas sur les choix des services ou institutions.

Chacun peut s'écarter du trajet de prise en charge quand l'intérêt du bénéficiaire le justifie.

Service/Institution :

Adresse :

Représenté(e) par (Nom et prénom) :

Lu et approuvé	Date	Signature

Cette convention s’accompagne d’un **règlement d’ordre intérieur** (annexé) qui établit en détail les procédures et le fonctionnement de chacun dans le réseau. L’adhésion à cette charte implique le respect du règlement d’ordre intérieur.

Madame Emmanuelle MANDERLIER, coordinatrice du Réseau BITUME, a pour mission de veiller à l’adhésion de chaque partenaire à la charte éthique de partenariat. Chaque représentant d’institution partenaire remettra à Emmanuelle MANDERLIER un exemplaire signé de cette charte. Il s’agit d’une condition préalable à toute présence en concertation clinique.

Emmanuelle MANDERLIER
Coordinatrice du Réseau BITUME
0499/90.62.55
reseaubitumebxl@gmail.com

Siège social : Transit Asbl - rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de Bruxelles Prévention Sécurité (BPS)

**Ce document est inspiré de la charte éthique de partenariat du Réseau WaB (Wallonie-Bruxelles) actif en matière d'assuétudes*

Annexe 5 : Règlement d'Ordre Intérieur



Réseau BITUME : Règlement d'ordre intérieur

Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus

Préambule

Ce règlement complète la charte éthique et de partenariat du Réseau BITUME.

Ce règlement peut être modifié par consensus des membres. Les modifications doivent, dans ce cas, être approuvées à la majorité des deux tiers de tous les membres.

Art. 1 : Membres

Les membres sont représentés en priorité par des acteurs de terrain en contact direct avec les personnes sans-abri.

Art. 2 : Communication et partage d'outils

Les membres s'engagent à informer leur service et hiérarchie respectifs de leur partenariat au Réseau BITUME, ainsi que de mettre à disposition de leur service/institution les outils élaborés par ce Réseau.

Art. 3 : Concertation de terrain

L'agenda des réunions sera fixé par les représentants au début de chaque année au rythme d'une réunion par mois, pour un total de 12 par an. Le lieu est variable selon les disponibilités et les besoins du groupe. Un procès-verbal est rédigé au terme de chaque réunion.

Les membres s'engagent à participer à chaque concertation. En cas d'empêchement, ils veillent à se faire remplacer par une personne issue du même service et remplissant des fonctions similaires.

Si les services membres sont absents lors de la concertation de terrain, ils s'engagent à communiquer les informations relatives au bon fonctionnement du suivi de la personne, afin de ne pas entraver la continuité du suivi de la personne.

Art. 4 : Le comité directionnel

Le comité directionnel du Réseau BITUME est composé des directions de l'Asbl Transit, de l'Asbl Source et de l'Asbl Samusocial. Ils se réunissent trois fois par an.

Art. 5 : Intégrer le Réseau BITUME

Les candidatures doivent être adressées à Emmanuelle MANDERLIER, coordinatrice du Réseau BITUME via l'adresse mail reseaubitume@gmail.com.

L'institution candidate est prioritairement retenue si elle apporte une complémentarité au Réseau BITUME. Le groupe de terrain se réserve le droit de ne pas accepter une candidature.

Art. 6 : Se retirer du Réseau BITUME

Pour se désengager de sa collaboration au Réseau BITUME, le membre doit envoyer un courrier recommandé à Emmanuelle MANDERLIER, coordinatrice du Réseau BITUME à l'adresse suivante : Asbl Transit, rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles.

Emmanuelle MANDERLIER
Coordinatrice du Réseau BITUME
0499/90.62.55
reseaubitumbxl@gmail.com

Siège social : Transit Asbl - rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de Bruxelles Prévention Sécurité (BPS)

**Ce document est inspiré du règlement d'ordre intérieur du Réseau WaB (Wallonie-Bruxelles) actif en matière d'assuétudes*

**Annexe 6 : Charte "Participation à une concertation
d'une personne extérieure aux institutions membres"**

Réseau BITUME :

Participation à une concertation d'une personne extérieure aux institutions membres

Principe 1 : Dispositions générales

La présente charte lie la personne externe invitée à participer à une concertation de terrain aux différents partenaires du Réseau BITUME.

Les partenaires fondateurs du Réseau BITUME sont les services ou institutions qui ont historiquement fondé le réseau : Transit Asbl, Source Asbl et Samusocial Asbl.

Pour rappel, le Réseau BITUME établit un réseau d'intervenants psycho-médico-sociaux actifs sur la région bruxelloise dans l'objectif de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge pour personnes sans-abri. Ce réseau s'adresse particulièrement aux usagers présentant une (ou plusieurs) problématique(s) "complexe(s)" et/ou "chronique(s)".

L'accent est mis sur les usagers qui se perdent dans les différentes institutions d'aide, qui formulent des demandes d'aides multiples ou qui ne trouvent pas/plus une réponse satisfaisante à leurs besoins.

Le Réseau BITUME est une transposition du Réseau WaB (Wallonie-Bruxelles) actif en matière d'assuétudes. Les membres du Réseau BITUME adhèrent à la philosophie qui a sous-tendu l'élaboration de ce réseau et qui est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of change de Di Clemente-Prochaska).

Principe 2 : Le secret professionnel

Tous les partenaires de la concertation BITUME en leur qualité de "... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ..." (extrait de l'art 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel.

Chaque usager évoqué en concertation BITUME aura préalablement donné son accord écrit stipulant qu'il est informé et qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. Cet usager a également le droit d'interrompre à tout moment son suivi.

Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt de l'utilisateur et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes seront communiquées en toute confidentialité.

En cas d'orientation vers un service extérieur au réseau, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord de l'utilisateur.

Principe 3 : La collaboration au sein du Réseau BITUME

Le travail de concertation est pluridisciplinaire. Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions.

Les membres s'engagent à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe. La personne externe invitée à participer à une concertation de terrain est priée de ne pas participer aux échanges qui concernent les suivis ; elle est tenue de rester en position d' "observateur" et est bien entendu soumise au secret professionnel.

Je soussigné(e).....

ayant la fonction de.....

au sein de (*nom et adresse de l'institution/ du service*).....

participe à la concertation du Réseau BITUME du

dans le but de (*objectif de la présence à la concertation*)

.....

.....

.....

.....

et m'engage formellement à **garder confidentielle toute information ayant été échangée entre ses membres** durant cette journée.

Fait à.....

Le.....

Signature :

Chaque personne extérieure au groupe de terrain du Réseau BITUME remettra un exemplaire de ce document complété et signé à Emmanuelle MANDERLIER, coordinatrice du Réseau BITUME.

Emmanuelle MANDERLIER
Coordinatrice du Réseau BITUME

0499/90.62.55

reseaubitumebxl@gmail.com

Siège social : Transit Asbl - rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de Bruxelles Prévention Sécurité (BPS)

Ce document est inspiré de celui existant pour le Réseau WaB.

Annexe 7 : Accord de collaboration



Accord de collaboration entre les partenaires du Réseau BITUME constituant le Comité de Direction



Entre les trois institutions membres fondatrices suivantes :

Transit Asbl, ayant son siège social sis rue Stephenson 96 à 1000 Bruxelles, représentée par Madame Muriel Goessens en qualité de Directrice Générale ;

Source Asbl, ayant son siège social sis rue de la Senne 78 à 1000 Bruxelles, représentée par Madame Floriane Philippe, en qualité de Directrice ;

Samusocial Asbl, ayant son siège social sis Boulevard Poincaré 68/70, 1070 Anderlecht, représentée par Monsieur Sébastien Roy, en qualité de Directeur Général ;

Il est convenu et arrêté ceci :

Présentation générale

Le **Réseau BITUME**, Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginés ou Exclus, existe depuis 2015 et établit un réseau d'intervenants psycho-médico-sociaux actifs sur la région bruxelloise **dans l'objectif de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge** pour personnes sans-abri. Ce réseau s'adresse particulièrement aux usagers présentant une (ou plusieurs) problématique(s) « complexe(s) » et/ou « chronique(s) ».

Dans une logique de « bas seuil », le principe est avant tout d'**endiguer l'errance de la personne**.

La trajectoire d'accompagnement se construit **autour de l'utilisateur et de sa demande et entre les différents services d'aide** représentés par les partenaires du projet. Les différents membres constituent ainsi un réseau de concertation, d'action, d'analyse de problématiques et d'intervention transversale **de terrain**.

La trajectoire d'accompagnement est **co-construite sur base volontaire et de façon concertée entre le réseau et l'utilisateur**. Le bénéficiaire s'inscrit en tant qu'**acteur principal** au sein de ce processus, **néanmoins il sera absent physiquement de ces concertations**. Dans un **cadre déontologique stricte** - et notamment sous le couvert du **secret professionnel partagé** - le réseau cherchera à dynamiser de la façon la plus pertinente, inédite et efficace (et dans les limites du possible) le projet d'accompagnement de l'utilisateur.

Ce dispositif, issu d'une transposition du modèle WAB¹¹, constitue une **approche innovante** dans le paysage des outils et des services d'aide aux publics victimes d'exclusions sociales aiguës. En effet, le Réseau BITUME fonctionne de façon intégrée, le réseau étant préexistant. Les bénéficiaires y sont inclus au fur et à mesure, ce qui permet (dans un fonctionnement optimal) de travailler de manière pragmatique un grand nombre de situations sur une même réunion. Cette approche se différencie donc des modèles « classiques » de concertation réseau (qui se construisent principalement autour de situations individuelles sur lesquelles viennent ensuite se greffer différents intervenants) et de type « Intervision » (qui traitent parallèlement plusieurs situations différentes, mais uniquement de manière théorique).

¹¹ L'objet du Réseau WaB est de donner lieu à une concertation qui travaille à l'élaboration d'un réseau de soins pour des personnes présentant une problématique relative aux assuétudes en Wallonie et à Bruxelles. Celui-ci constitue une approche nouvelle qui vise à faciliter et à optimiser la prise en charge des bénéficiaires, dans le but de promouvoir les soins et d'assurer leurs continuités. L'accent est mis sur les usagers qui se perdent dans les différentes institutions d'aide, qui formulent des demandes d'aides multiples ou qui ne trouvent pas/plus une réponse satisfaisante à leurs besoins.

Particularités :

- Optimisation du travail en réseau ;
- Approche globale (psycho-médico-sociale) des bénéficiaires ;
- Continuité de suivi ;
- Amélioration de la qualité de prise en charge ;
- Temporalité articulée entre l'urgence/la première ligne et le long terme en fonction des différents partenaires ;
- Anticipation des risques de « rechute » ;
- Réactivité/souplesse dans la prise en charge ;
- Logique de prise en charge « sur-mesure »/au « cas par cas » ;
- Principe de « bas seuil » d'accès ;
- Limitation des orientations inadéquates ;
- Prévention du shopping institutionnel et de l'épuisement des réseaux ;
- Mise en place de trajectoires d'orientation inédites et originales et recherche de l'autonomisation des personnes ;
- Identification des facteurs d'échec et de chronicisation des problématiques ;
- Complémentarité avec les autres réseaux (dont « WaB ») et projets existants.

Public cible

Le dispositif de concertation du Réseau BITUME s'adresse à **toute personne adulte** (hommes ou femmes) **sans-abri et fréquentant le secteur sans-abri bruxellois**. Cet outil cible **particulièrement les personnes avec lesquelles le travail d'accompagnement est le plus « complexe » du fait d'une série de problématiques persistantes et souvent cumulées** (principe de bas seuil) **qui ne répondent pas, ou plus, aux critères classiques du secteur**.

Le **bénéficiaire** s'inscrit donc dans le projet sur base **volontaire**. La demande peut se présenter de manière explicite, ambivalente et/ou implicite. La question de la **motivation** potentielle **au changement du bénéficiaire est donc importante, mais n'est pas une condition sine qua non** pour que celui-ci soit intégré au projet. **La personne peut présenter un cumul de problématiques** (en plus de son statut de sans-abri) telles que : assuétudes, troubles psychiatriques, etc. Les usagers du réseau sont inclus sur base de la signature d'un consentement informé, mais ceux-ci peuvent s'y soustraire à tout moment.

Modalités pratiques

Concrètement, les référents des associations membres se réunissent formellement sur une fréquence mensuelle préétablie, même si le réseau reste actif dans les intervalles en cas de nécessité. Le schéma de ces réunions est le suivant : Approbation du PV de la réunion précédente - Nouvelles inclusions – Suivis - Divers (actualités des services et du projet, futurs développements du réseau, etc.)

À partir de chaque nouvelle inclusion, une trajectoire de prise en charge est définie puis proposée au bénéficiaire. Une évaluation de cette trajectoire au cours des réunions suivantes permet de confirmer ou de réajuster le parcours d'accompagnement proposé.

Le bénéficiaire doit adhérer et signer un consentement informé garantissant la notion de secret professionnel partagé entre les différentes institutions partenaires du réseau. Chaque association membre est également tenue de signer une charte éthique prévue à cet effet. Les propositions d'inclusion de nouveaux bénéficiaires au sein du réseau se font via des fiches d'inclusion standardisées, issues du modèle WaB. Les dossiers des bénéficiaires sont consignés sous format électronique.

Afin d'assurer une évaluation du travail effectué et de garantir une traçabilité des données, le Réseau BITUME s'est doté d'un outil de centralisation des données qualitatives et quantitatives (sous format Excel) extraites à partir des fiches d'inclusion. De cette base de données peuvent être extraites les statistiques relatives au public cible ainsi qu'aux résultats du travail de réseau, tout en garantissant l'anonymat des données.

Structure organisationnelle

Pour rappel, les membres fondateurs du Réseau BITUME sont l'Asbl Transit, l'Asbl Source et l'Asbl Samusocial.

Le Réseau BITUME est constitué et construit par les intervenants formant le Groupe de terrain et le Comité de Direction.

Le Comité de Direction est composé des directeurs des 3 institutions fondatrices du Réseau BITUME à savoir :

- Muriel Goessens, Directrice Générale – Transit Asbl
- Floriane Philippe, Directrice – Source Asbl
- Sébastien Roy, Directeur général – Samusocial Asbl

Font également partie du Comité de Direction, au titre de suppléants de leur direction respective et/ou d'invités permanents :

- Kris Meurant, Directeur du pôle psycho-social – Transit
- Yaël Abdissi, Coordinateur social – Source 'Rive'
- Bruno Rochet, Chargé de Mission Urgences Sociales – Samusocial

Le rôle de ce Comité de Direction est de veiller à la bonne gouvernance globale du projet, tant dans ses aspects éthiques que pratiques et de penser son développement futur.

Le Réseau BITUME est financé par la Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles Prévention et Sécurité). Ce subside est alloué à l'Asbl Transit et permet l'engagement d'une coordinatrice à mi-temps.

Le rôle de celle-ci est de veiller au respect des règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires. Ces règles de bonne conduite font directement référence à l'intérêt supérieur de l'utilisateur, à la charte éthique incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau Bitume.

Fait à Bruxelles, le

Pour Transit Asbl, <i>Muriel Goessens, Directrice Générale</i>	<u>Suppléant</u> : <i>Kris Meurant, Directeur du pôle psycho-social</i>
Pour Source Asbl, <i>Floriane Philippe, Directrice</i>	<u>Suppléant</u> : <i>Yaël Abdissi, Coordinateur social</i>
Pour Samusocial Asbl, <i>Sébastien Roy, Directeur Général</i>	<u>Suppléant</u> : <i>Bruno Rochet, Chargé de Mission Urgences Sociales</i>

**Annexe 8 : Consentement informé pour les usagers
inclus dans le Réseau BITUME et le Réseau WaB**



Consentement informé : Usagers inclus dans le Réseau WaB et dans le Réseau Bitume

Le Réseau WaB (Réseau Wallonie-Bruxelles) est un réseau supra-local et pluridisciplinaire. Il est composé de services et d'institutions spécialisés dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant une problématique d'assuétude(s) et des difficultés associées.

Le Réseau BITUME (Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus), transposition du Réseau WaB, est un réseau d'intervenants psycho-médico-sociaux actifs sur la région bruxelloise dont l'objectif est de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge pour les personnes sans-abri.

Ces deux réseaux fonctionnent sur base d'une concertation mensuelle. Celle-ci regroupe un ou plusieurs représentants des services partenaires. Ces différentes institutions (reprises ci-après) partagent des informations utiles et nécessaires concernant les usagers qui ont accepté que leur situation individuelle soit discutée. Le but de cette concertation est d'instaurer une coopération optimale entre professionnels et ce, dans l'intérêt de l'utilisateur. De la sorte, l'objectif est de trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles l'utilisateur est inclus dans un des réseaux ou les deux.

Des institutions sont communes au Réseau WaB et au Réseau Bitume. De ce fait, pour les usagers inclus dans les 2 réseaux, des informations pourraient être échangées d'un réseau à l'autre et ce, toujours et uniquement dans son intérêt comme expliqué ci-dessus.

Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB et Emmanuelle Manderlier, coordinatrice du Réseau BITUME, ont pour mission de veiller au respect des règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires de ces deux réseaux. Ces règles de bonne conduite font directement référence à l'intérêt supérieur de l'utilisateur, à la charte éthique et de partenariat incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau WaB et au Réseau Bitume. Ces documents sont disponibles sur simple demande adressée aux coordinatrices.

Les institutions membres du Réseau WaB sont : **Les Hautes Fagnes**, centre de postcure (Malmédy) - **CNP St Martin**, hôpital psychiatrique, Unité "Revivo/AIDA" et "Galiléo" (Dave) - **Phénix**, centre de jour (Namur) - **Transit**, centre de crise et d'hébergement (Bruxelles) - **Trempline**, centre de postcure (Châtelet) - **Le Répit**, centre ambulatoire (Couvin) - **L'Orée**, centre de jour (Bruxelles) - **Les Petits Riens**, maison d'accueil (Ixelles) - **Syner'Santé**, service ambulatoire des Petits Riens (Ixelles) - **Infirmiers de Rue**, travail de rue (Anderlecht) - **Source**, maison d'accueil (Bruxelles) - **La Clairière (Vivalia)**, hôpital psychiatrique "Pavillon 4" (Bertrix) - **Foyer Georges Motte**, maison d'accueil (Bruxelles) - **L'Espérance**, centre de postcure (Thuin) - **HNP St Bernard**, hôpital psychiatrique (Manage), Unité 11 "l'Observation" et Unité 16 "le PARI" - **CATS-Solbosch**, centre de postcure (Bruxelles) - **ESPAS**, travail de rue (Arlon) - **CHR Val de Sambre, "Re-pair"**, Unité d'alcoologie (Avelais) - **Solaix**, centre de consultation (Bastogne) - **Step by Step**, point de contact à la prison de Lantin (Liège).

Les institutions membres du Réseau Bitume sont : **Transit**, centre de crise et d'hébergement pour usagers de drogues (Bruxelles) - **Source "la Rive"**, maison d'accueil (Bruxelles) - **Source "la Rencontre"**, service d'accueil de jour (Bruxelles) - **Samusocial**, urgences sociales (Bruxelles) - **MediHalte**, centre d'hébergement médicalisé du Samusocial (Laeken) - **Saint-Pierre : Urgences / Unité 511 / Unité 406**, centre hospitalier (Bruxelles) - **Les Petits Riens**, maison d'accueil (Ixelles) - **Syner'Santé**, service ambulatoire des Petits Riens (Ixelles) - **Foyer Georges Motte**, maison d'accueil (Bruxelles) - **Home Baudouin**, maison d'accueil (Bruxelles) - **Porte ouverte**, maison d'accueil (Bruxelles) - **Educateurs de rue de Saint-Gilles**, travail de rue (Saint-Gilles) - **Infirmiers de Rue**, travail de rue (Anderlecht) - **Transit Rue**, éducateurs de rue de Transit (Bruxelles) - **Home du Pré**, maison d'accueil (Bruxelles).

Ces listes sont susceptibles d'être modifiées. Le document actualisé peut être demandé aux coordinatrices des réseaux.

Entre..... (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation des Réseaux WaB et Bitume (liste reprise ci-dessus), il est convenu que :

- L'utilisateur donne son accord pour que des informations le concernant soient partagées entre les partenaires du Réseau WaB et ceux du Réseau Bitume.

Fait le à en double exemplaire. Le premier sera remis à la coordinatrice du Réseau WaB, Amélia Ramackers et le second à la coordinatrice du Réseau Bitume, Emmanuelle Manderlier.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature des coordinatrices :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :
Réseau WaB :		
Réseau Bitume :		

Remarque :

A tout moment, l'utilisateur a le droit d'annuler son consentement sans donner de raison précise. Pour ce faire, il lui suffit de signer l'annulation du consentement informé disponible auprès des coordinatrices.